

Dossier de candidature
Programme LEADER 2014 - 2020

Être un territoire à énergies positives

*valoriser les ressources naturelles & investir
dans le développement humain*

Communauté de Communes
des Crêtes Préardennaises



RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE



**Les Crêtes
Préardennaises**
communauté de communes

PROGRAMME LEADER

des Crêtes
Préardennaises

2014 - 2020

Les Crêtes Préardennaises, *un territoire citoyen-précurseur*

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement depuis 1996, lorsque les élus locaux se sont organisés en Communauté de Communes.

Mise en place de commissions d'élus proches du terrain, création du Pays en 2002 grâce à la mobilisation des acteurs et des habitants et concertations régulières de la population ont permis l'instauration d'une véritable culture de la participation citoyenne sur le territoire et la création d'une dynamique forte autour de l'animation locale.

La mobilisation citoyenne jointe aux choix politiques communautaires ont abouti à la création de nombreuses associations : le Conseil de Développement en premier lieu puis l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes, Ecoterritoires, l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises, Pôle Bois Ardennes, De Bouche à Oreilles...

Les acteurs du territoire, ainsi organisés et accompagnés par la collectivité, ont permis la concrétisation de projets ambitieux, exemplaires et innovants. Notre territoire rural a ainsi été précurseur dans de nombreux domaines : élaboration de la Charte de Développement dès 2002, d'une Charte Forestière de Territoire en 2004, du premier programme LEADER dans les Ardennes ou encore du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) en 2013.

Aujourd'hui, le PCET influence l'ensemble des politiques de la Communauté de Communes et le territoire souhaite aller au-delà des objectifs environnementaux européens en couvrant 100 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2040. Pour impulser cette dynamique, les Crêtes Préardennaises ont été labellisées « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et seront accompagnées par un programme d'actions sur 3 ans.

Le programme LEADER 2007-2013 a apporté une réelle plus-value dans la démarche de développement territoriale en renforçant l'engagement des différents partenaires à faire des Crêtes Préardennaises un territoire vivant et innovant.

C'est pourquoi la nouvelle candidature LEADER constitue un outil permettant la poursuite de la dynamique de développement impulsée par la précédente programmation, ainsi qu'un levier pour stimuler les expérimentations et le développement de nouveaux domaines. La stratégie LEADER 2014-2020 proposée dans cette candidature vise à répondre au mieux aux finalités essentielles du territoire : un développement équilibré, dans le respect des enjeux environnementaux, et le bien-être et l'épanouissement de tous ses habitants.

Bernard BLAIMONT,
Président de la Communauté de
Communes des Crêtes Préardennaises



Françoise LEBRUN,
Présidente du GAL des Crêtes Préardennaises



SOMMAIRE

CHAPITRE 1

Les Crêtes Préardennaises : un territoire rural et central aux visages multiples

- 1.1 Les caractéristiques du territoire
- 1.2 Un territoire à développer pour consolider le bien vivre de ses habitants
- 1.3 Une économie rurale et des ressources diversifiées à valoriser
- 1.4 La valorisation des patrimoines et la mise en tourisme du territoire conjointement liées
- 1.5 Les enjeux environnementaux : une nouvelle dimension transversale et qualitative donnée au territoire
- 1.6 Le bilan des actions de développement menées depuis 2007
- 1.7 La synthèse du diagnostic de territoire

CHAPITRE 2

La stratégie LEADER du GAL des Crêtes Préardennaises 2014-2020

- 2.1 Présentation de la stratégie LEADER du GAL des Crêtes Préardennaises 2014-2020
- 2.2 Le Plan d'actions
- 2.3 La maquette financière du programme LEADER 2014 - 2020

CHAPITRE 3

Le GAL des Crêtes Préardennaises : organisation, pilote et gouvernance du programme

- 3.1 L'implication des acteurs locaux dans l'élaboration de la candidature LEADER
- 3.2 Gouvernance et pilotage du programme LEADER
- 3.3 Le suivi et le dispositif d'évaluation

ANNEXES

3

19

43

53



CHAPITRE 1

Les Crêtes Préardennaises : un territoire rural et central aux visages multiples



PROGRAMME LEADER

des Crêtes Préardennaises

2014 - 2020

1.1 Les caractéristiques du territoire

La ruralité, élément identitaire du territoire

Une partie de l'identité de ce territoire repose sur son caractère exclusivement rural :

- Il regroupe 94 communes (cf. annexe 1) réparties sur 3 cantons, pour une population totale de 21 870 habitants. Sa densité de population moyenne est de 21,4 habitants/km², contre 52,2 pour l'ensemble de la Champagne-Ardenne.
- Ses habitants se dispersent dans de nombreuses petites communes : **seulement 7 communes ont plus de 600 habitants** dont 5 bourgs-centres structurant l'organisation du territoire : Signy-l'Abbaye la commune la plus importante (1 351 hab.), puis Attigny (1 240 hab.), Poix-Terron (841 hab.), Saulces-Monclin (681 hab.) et Chaumont-Porcien (461 hab.).
- Le territoire, **très agricole**, a gardé en grande partie ses caractéristiques paysagères rurales : 75,5 % du territoire sont à vocation agricole et 22,2 % à vocation naturelle. On distingue 5 secteurs spécifiques : le Porcien, la Thiérache, les Crêtes Centrales, le Tourteronnais et la Vallée de l'Aisne.
- Le territoire s'identifie également par la **spécificité de son habitat**.

Un territoire fonctionnant par bassin de vie et sous influence extérieure

Le territoire est caractérisé par son étendue, sa faible densité et son habitat diffus. L'aire d'attraction des communes dépasse les limites administratives de la Communauté de Communes : la population se répartit en bassins de vie dont le rayonnement est intra et extra départemental. Territoire situé au carrefour d'un réseau de moyennes et de grandes villes, les Crêtes Préardennaises sont sous influences extérieures : au carrefour d'Ardenne Métropole, des Communautés de Communes du Pays Rethélois et de l'Argonne Ardennaise et de Reims Métropole. Le territoire est traversé du Nord au Sud par l'autoroute A34 desservant le territoire par 4 échangeurs, ce qui lui confère un **positionnement central dans les Ardennes** et une **ouverture vers la Belgique** avec le futur tronçon du « Y Ardennais ». La connexion avec les autres territoires se matérialise également par la voie ferrée, suivant l'axe autoroutier : 2 gares TER, à Lucquy et à Poix-Terron. Malgré ces équipements, nous constatons **des difficultés de mobilité** sur les secteurs éloignés des bourgs-centres.

Parallèlement, le territoire ne dispose pas **d'outil réel de planification territoriale** : la Charte de développement du Pays de 2002 est le seul outil permettant la mise en cohérence du développement à l'échelle intercommunale.

Des disparités socio-économiques entre les communes

Il existe des inégalités de richesses entre les communes du territoire. Elles s'identifient particulièrement par secteur : le secteur du Porcien, à l'ouest, est un secteur où les habitants disposent de faibles revenus et où il y a peu de nouvelles installations ; le secteur Nord proche de l'agglomération de Charleville-Mézières où se trouvent les habitants aux revenus les plus confortables et où on constate une forte évolution démographique.

Crêtes Préardennaises	Ardennes	Champagne-Ardenne
Part des foyers imposables en 2010		
46,2%	45,5%	51,4%
Revenu net déclaré par foyer imposable en 2010		
19 976 €	19 582 €	22 054 €

Revenus moyens des foyers du territoire

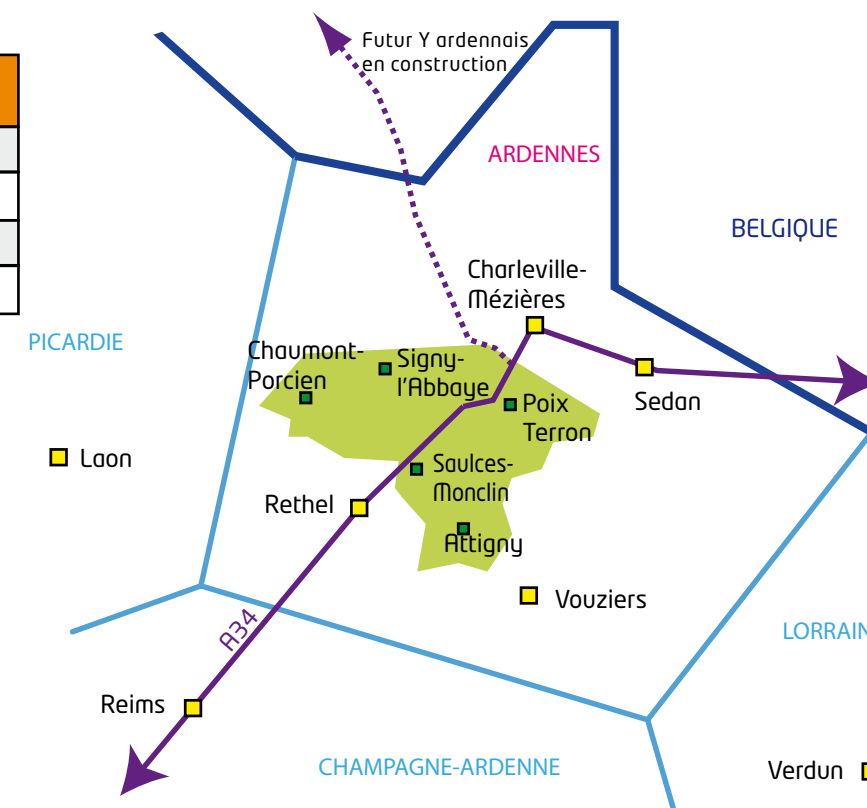
En 2013, environ 20 % des allocataires des services sociaux des Crêtes Préardennaises sont bénéficiaires du RSA : le secteur de Chaumont-Porcien est le plus concerné, suivi par les secteurs d'Attigny, de Tourteron et de Signy-l'Abbaye. Les habitants des secteurs de Novion Porcien, de Poix-Terron et des communes au sud de Charleville-Mézières sont les moins concernés par le RSA.

Globalement, le développement de l'emploi est géographiquement similaire aux disparités économiques des foyers fiscaux : le secteur ouest du territoire perd de nombreux emplois, comme plusieurs communes au sud du secteur. Les communes à proximité de l'autoroute A34 gagnent, quant à elles, des emplois et de nouveaux habitants.

Enfin, l'absence d'un réseau Internet efficace peut être un frein au développement des entreprises et de l'installation d'habitants. Le Conseil Départemental, en partenariat avec les collectivités locales ardennaises, travaillent actuellement sur la création d'un réseau Internet à très haut débit. Internet étant un outil de communication incontournable, il s'agit localement de travailler à l'amélioration du niveau d'équipements.

Parallèlement, les Crêtes Préardennaises doivent renforcer l'information et la communication à destination des habitants et des territoires extérieurs.

Une position géographique centrale



Le territoire des Crêtes Préardennaises

est un espace géographique singulier de la Champagne-Ardenne dont l'identité s'est construite progressivement depuis la fin des années 1990, par la création d'instances locales et décisionnelles.

La gouvernance de ce territoire s'articule autour d'unités administratives, participatives et de développement local, possédant le même périmètre d'intervention :

- la **Communauté de Communes**, structure porteuse de la candidature LEADER 2014-2020
- le **Pays**, coordonné par le Conseil de Développement
- le **Groupe d'Action Local (GAL)** mis en place lors de la dernière programmation LEADER 2007-2013

1.2 Un territoire à développer pour consolider le bien vivre de ses habitants

Une dynamique démographique positive, inégalement répartie sur le territoire

En 2015, 21 870 personnes vivent sur le territoire des Crêtes Préardennaises (estimation INSEE 2015). Depuis 1982, le territoire gagne en population et sur la période de 1999 à 2010, un gain important est constaté (+ 1 342 habitants soit +0,6 % contre -0,2 % pour le département des Ardennes). **Le territoire retrouve aujourd'hui son niveau de peuplement des années 1970.**

Cette dynamique démographique se comprend notamment par la volonté des ménages; d'une part, de vivre à la campagne tout en restant à proximité des bassins d'emploi plus attractifs tels que Charleville-Mézières, Rehel ou encore Reims. D'autre part, les ménages désirent accéder à la propriété (79 % des ménages sont propriétaires de leur logement) et s'installer à proximité des grands axes routiers, tels que l'autoroute A34, ou encore des bourgs-centres concentrant majoritairement les services de proximité. De plus, les prix du foncier sont plus accessibles



sur notre secteur. Cependant, l'absence d'offres en études supérieures et le manque d'emplois conduisent les jeunes adultes à quitter le territoire.

Les équipements et les services à la population : présents mais limités

Les services publics sont limités sur le territoire et essentiellement implantés dans les bourgs-centres et quelques communes plus attractives. Pour les 94 communes du territoire, on compte :

- 3 relais et maisons de service public, situés à Attigny, Poix-Terron et Signy-l'Abbaye
- la médiathèque - centre social Yves Coppens à Signy-l'Abbaye
- la médiathèque - sport et culture à Poix-Terron
- des bibliothèques communales plutôt fréquentées par les enfants et les seniors
- des permanences de la Mission Locale tenues une fois par mois à Attigny, Tourteron, Novion-Porcien et Chaumont-Porcien
- 22 écoles maternelles et élémentaires, 2 collèges à Signy-l'Abbaye et à Attigny, 1 Maison Familiale Rurale à Lucquoy et 1 C.F.A. du bâtiment à Poix-Terron

En termes d'équipements et de professionnels de santé, l'offre est globalement complète pour les soins ordinaires mais reste toutefois faible concernant les spécialistes et inégalement répartie sur le territoire : ces professionnels se retrouvent essentiellement dans les bourgs-centres et les communes rurales plus importantes telles que Novion-Porcien.



Les caractéristiques de la structure démographique et familiale du territoire à retenir :

- Les enfants de 6 à 12 ans sont plus représentés sur le territoire que dans le reste des Ardennes
- 58 % de cette population a entre 20 et 64 ans
- La croissance de la tranche de population 45-59 ans
- Comme sur le reste du Département, 17 % de la population a plus de 65 ans avec une croissance plus importante des plus de 75 ans
- Plus de 70 % des personnes sur le territoire sont en couple et près de la moitié de ces ménages ont au moins un enfant
- Les familles monoparentales sont en augmentation



Les offres en termes d'infrastructures d'accueil des enfants en bas-âge et des seniors se développent mais restent à adapter continuellement aux besoins des habitants :

- **L'offre d'accueil de la petite enfance** (moins de 3 ans) est riche et diversifiée ce qui la rend attractive. On note, par exemple, l'existence du premier Relais d'Assistants Maternels (RAM) des Ardennes. Même si l'offre est bien présente et variée, elle se retrouve saturée par la demande. Ceci implique la nécessité de développer de nouvelles formes de garde et de nouvelles structures pour les enfants en bas âge et pour les plus de 3 ans.
- **L'offre d'accueil pour les seniors** se développe sur le territoire, en témoignent les deux projets de béguinage à Chaumont-Porcien et à Attigny. Une maison de retraite est également présente à Signy-l'Abbaye.

Ajoutons à cela l'existence de 3 structures accueillant et hébergeant les personnes handicapées (les enfants, les adolescents et les adultes) à Attigny. Par la structure démographique du territoire, la réflexion du maintien de la population vieillissante et de la proximité entre les familles et les personnes fragiles reste cruciale et demande à être poursuivie.

Des programmes **d'animations** sont mis en place dans le cadre du **R.A.M** et en faveur des seniors avec le **programme « Pour mieux vivre, vivons ensemble »**. Concernant les adolescents et les jeunes adultes, l'offre globale est peu développée. L'existence d'associations telles que l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises (OACP) ou encore le Foyer de Jeunesse et d'Education Population (FJEP) d'Attigny permettent néanmoins de leur offrir des activités ludiques, sportives et culturelles.

Professionnels et structures de santé

(en nombre) :

- 35 infirmiers
- 25 masseurs kinésithérapeutes
- 17 médecins omnipraticiens
- 4 chirurgiens dentiste
- 3 orthophonistes
- 2 pédicure-podologues
- 6 pharmacies
- 2 Pôles médicaux

Enfin, plus généralement, le tissu associatif est varié sur le territoire : associations communales et territoriales ayant pour objet la famille (Familles Rurales...), la jeunesse, les services à la personne (ADMR...), la culture (De Bouche à Oreilles), le sport, l'environnement (le ReNard, Nature et Avenir ou encore les Croqueurs de Pommes), le patrimoine (les Granges du Porcien)... Confrontées à des problèmes financiers et de bénévolat, ces associations rencontrent des difficultés.

Nous ne possédons que très peu de données sur ces structures qui, pour la plupart, fonctionnent peu en réseau (organisation, missions, animations). Il s'agit d'un secteur au potentiel non négligeable pour le bien-vivre, la citoyenneté et le maintien de nombreuses activités en milieu rural. Il conviendrait de mettre davantage en réseau les acteurs du monde associatif entre eux et de constituer de réels partenariats avec la collectivité.

« Le territoire retrouve aujourd'hui son niveau de peuplement des années 1970 »

1.3 Une économie rurale et des ressources diversifiées à valoriser

Un développement de l'emploi sur le territoire mais des actifs majoritairement pas ou peu qualifiés

Entre 1999 et 2010, le nombre d'emploi a augmenté sur le secteur des Crêtes Préardennaises, à hauteur de 9,4 % contre 0,4 % pour les Ardennes. Par ailleurs, **63 % des habitants des Crêtes Préardennaises ont entre 15 et 64 ans** :

- Les actifs du territoire des Crêtes Préardennaises ont majoritairement suivi des cursus scolaires courts et professionnels :
 - près de 28 % possèdent un CAP ou un BEP et 15 % un baccalauréat ou un brevet professionnel.
 - 11 % un diplôme de l'enseignement supérieur court et seulement 6 % un diplôme de l'enseignement supérieur long.
- 65 % des actifs ont un emploi en 2010, contre 57,8 % en 1999. On constate une diminution du taux de chômage entre 1999 et 2010, passant de 7,7 % à 7,2%.
- Plus de la moitié des actifs vivant sur le territoire sont des employés et des ouvriers mais plus **d'un quart sont**

des chefs d'entreprises (agricoles, commerciales, artisanales,...). De plus, près d'un quart des actifs sont des personnes travaillant dans le **milieu éducatif, social ou médical**.

- La part des retraités a augmenté de 2 points entre 1999 et 2010.

L'agriculture, trait identitaire du territoire ⁽¹⁾

L'agriculture des Crêtes Préardennaises se tourne essentiellement vers l'élevage. En 2010, l'agriculture locale représente plus de 20 % de la surface agricole départementale et plus d'un quart des agriculteurs ardennais (soit 705 chefs d'exploitation pour 656 exploitations agricoles). L'agriculture est bien représentée puisqu'**en moyenne, chaque commune est le siège social de 7 exploitations**. L'agriculture engendre 978 emplois sur le territoire des Crêtes Préardennaises. Cependant, une diminution des exploitations et de la main d'œuvre s'opère sur le territoire depuis 1988 (- 46 % entre 1988 et 2010). En moyenne, le taux de renouvellement entre la cessation d'activité et



l'installation de chefs d'exploitation de moins de 40 ans est de 57 %, contre 47 % à l'échelle du département. Les évolutions agricoles locales à retenir, correspondant aux volontés territoriales **d'une agriculture au service du local et de l'environnement**, sont :

- 3,35 % des exploitations agricoles **sont en agriculture biologique**, contre 3 % dans les Ardennes, hors luzerne
- **9 % des exploitations agricoles**, contre 7 % dans les Ardennes, se tournent **vers la diversification** dans le cadre de projets agri-ruraux (accueil du public, transformations des produits agricoles, ventes directes...)
- **Des agriculteurs** qui se tournent vers de **nouvelles formes d'activités** directement liées aux enjeux du climat (**énergie renouvelable** via la création d'unité de méthanisation à la ferme ou encore la production de produits agricoles non alimentaires tels que le chanvre)

« En moyenne, chaque commune est le siège social de 7 exploitations »

Une filière bois sous-valorisée malgré une ressource abondante

La présence de la forêt, couvrant à 23 % le territoire, constitue une autre source de production : la forêt possède une fonction environnementale, une fonction productive ainsi qu'une fonction sociale et de loisirs. Composée essentiellement d'essences feuillues, 73 % de sa surface est privée. Cinq forêts domaniales ponctuent le territoire des Crêtes Préardennaises dont la forêt de Signy-l'Abbaye classée Natura 2000.

L'exploitation forestière sur le territoire est une tradition économique ayant donné naissance à des savoir-faire locaux. Cependant, le morcellement parcellaire empêche l'exploitation rationnelle de la forêt. Seules les plus grosses forêts privées, telles que celle de La Cassine, permettent d'exploiter de façon satisfaisante le bois. Sur le territoire, une vingtaine d'entreprises exercent leur activité à partir de la forêt, générant 93 emplois. Le bois d'œuvre et le bois d'industrie restent cependant en difficulté à l'échelle des Ardennes, résultat de la mondialisation et du machinisme.

Globalement, l'exploitation des différentes essences et ressources est insuffisamment valorisées sur le territoire.

⁽¹⁾ Diagnostic agricole de territoire des Crêtes Préardennaises de la Chambre d'Agriculture des Ardennes - Mars 2015

Le développement des circuits courts

Depuis une dizaine d'années, la vente directe, essentiellement de produits agricoles, se développe sur le territoire. Deux associations « Goûts et Couleurs » et « La Cassine met le couvert » organisent des marchés de producteurs, respectivement les 1er et 3ème vendredis de chaque mois à Jandun et La Cassine.

Par ailleurs, la Communauté de Communes associée à quelques communes et associations « volontaires » travaille actuellement avec les établissements scolaires et les producteurs sur la question de l'approvisionnement local. Ce travail est à poursuivre puisqu'un seul collège a été séduit par la démarche. Au-delà de la commercialisation de produits alimentaires, nous constatons une volonté des acteurs privés, agricoles ou non, de développer leur activité dans des circuits courts de commercialisation.

Un tissu économique caractérisé par de très petites entreprises

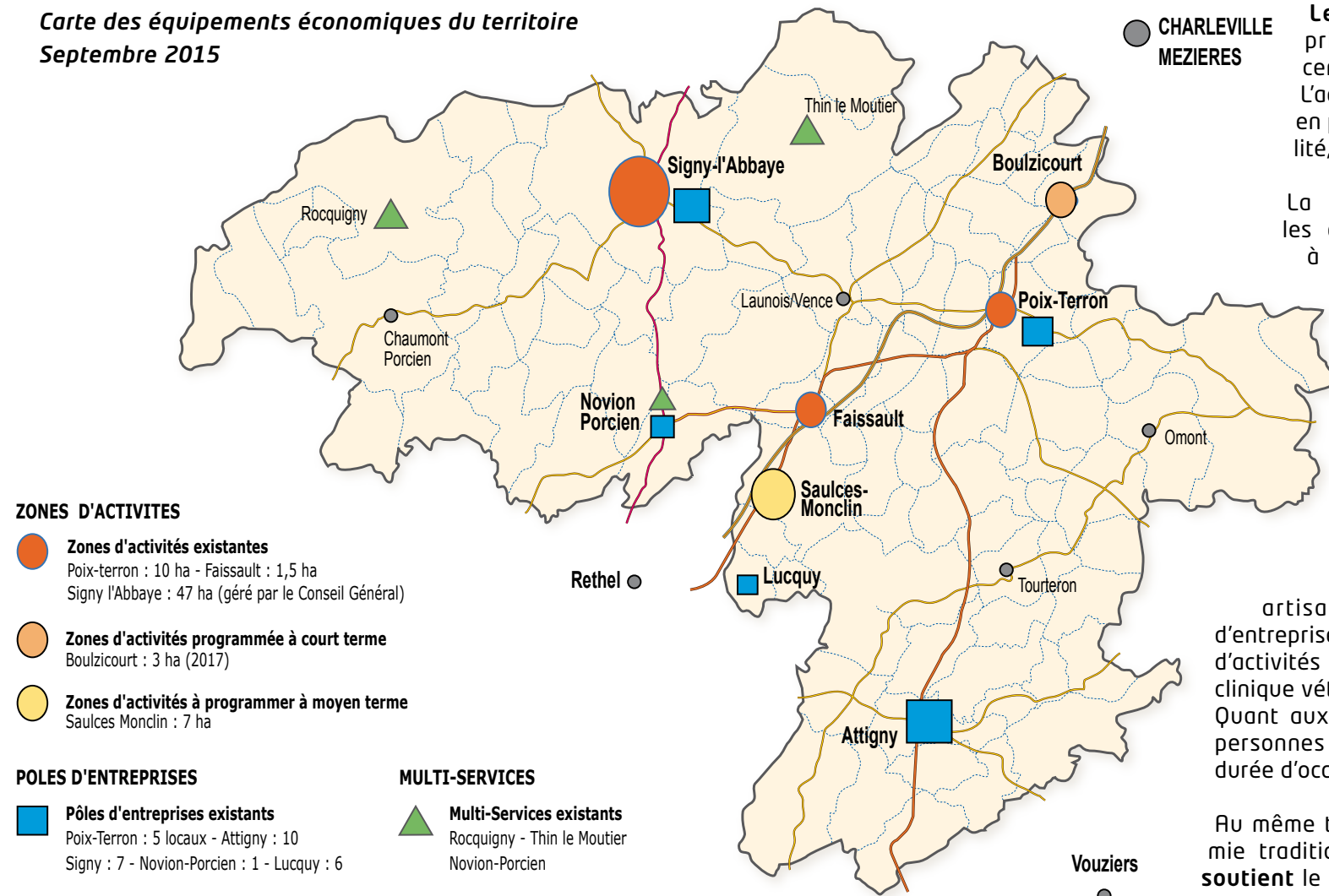
Le territoire est pourvu d'un nombre important d'entreprises ; ainsi environ 700 entreprises⁽²⁾ possèdent leur siège social sur le territoire. Par ailleurs, plus de 70 % d'entre elles n'emploient pas de salariés. Une quarantaine d'entreprises emploient plus de 10 salariés et seulement 4 entreprises, ont plus de 50 salariés, **travaillant à partir de ressources locales (agricoles, argile et eau)**. Parmi ces entreprises, l'implantation d'une d'entre elles est directement liée à la création de l'autoroute A34 (équipementier automobile). L'économie du territoire, hors agriculture, se caractérise principalement par un tissu d'artisans important.

« Notre territoire semble plus dynamique en terme de création d'entreprises »

Moins de la moitié de ces entreprises ont plus de 10 ans : notre territoire semble plus dynamique en termes de création d'entreprises, par rapport aux autres territoires du département. En 2012, près de la moitié des entreprises ont moins de 5 ans. Selon la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'âge moyen des entrepreneurs est de 45 ans. **Ce caractère « jeune » apparaît comme positif** mais le monde rural connaît, de façon générale, **la problématique de la reprise des activités** de tous secteurs : plus de 20 % des entrepreneurs locaux ont plus de 55 ans. Cette question est prégnante sur le territoire.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'activités artisanales et traditionnelles singulières : **fabrication de farine, le dernier moulin à couleurs de France, des artisans d'art...** dont le maintien est un réel enjeu local.

Carte des équipements économiques du territoire
Septembre 2015



Les services et les petits commerces, principalement situés dans les bourgs-centres se maintiennent avec difficulté. L'accompagnement de ces entrepreneurs, mis en place ces dernières années (démarche qualité, ORAC...) est à poursuivre.

La position géographique du territoire et les différents flux conduisent les habitants à consommer dans les aires urbaines à proximité des Crêtes Préardennaises. La disparition des différents services et des commerces, suggère de mener une réflexion liée au devenir de ces services et entreprises et à la mobilité des personnes, et notamment les plus fragiles ou défavorisées.

Depuis quelques années, la Communauté de Communes met en place des opérations pour faciliter l'implantation d'entreprises sur le territoire : 3 zones artisanales (occupées à 78 %) et des pôles d'entreprises (occupés à 64 %). Au total, les zones d'activités sont occupées par 12 entreprises et une clinique vétérinaire, représentant environ 80 salariés. Quant aux pôles d'entreprises, ce sont environ 70 personnes qui travaillent dans ces locaux, pour une durée d'occupation moyenne de 4,5 ans.

Au même titre que les entreprises dites de l'économie traditionnelle, **la Communauté de Communes soutient le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) sur son territoire.**

(2) Hors agriculture

L'E.S.S. sur le territoire

Depuis les années 1990, l'ESS se développe progressivement dans le territoire des Crêtes : 4 entreprises exemplaires de l'ESS existent à Attigny. Elles investissent dans des domaines variés : insertion professionnelle, transformation de produits agricoles et fabrication de produits alimentaires, entretien des espaces verts ou encore expertise et vente d'électricité renouvelable. Ces entreprises représentent plus de 20 emplois. Trois de ces entreprises sont un cadre d'insertion professionnelle pour plus de 50 personnes.

Ces entreprises apportent une réelle dynamique au territoire : des activités et emplois non délocalisables répondant à des demandes locales précises. Ajoutons que la Communauté de Commune est membre fondateur d'une de ces entreprises, la SCIC Enercoop Ardennes Champagne et qu'elle soutient les trois autres entreprises (mise à disposition de locaux, avance remboursable...).





1.4 Un territoire aux richesses patrimoniales à valoriser

Des richesses patrimoniales et environnementales à connaître pour les préserver et les valoriser

Situé entre la Champagne crayeuse et le massif ardennais, notre territoire se distingue par la diversité de ses caractéristiques locales, permettant ainsi d'identifier les secteurs le composant : le Tourteronnais (petites vallées traversées par l'Aisne et production fruitière), le Porcien (monts et habitat en pans de bois), la Vallée de l'Aisne (entre vallée et plaine Champenoise) avec le Canal des Ardennes et la Vallée des 27 écluses, la Thiérache (bocage et habitat en pans de bois et en briques) et les Crêtes centrales (boisement et habitat en pierre). Malgré des actions pour préserver les caractéristiques architecturales et embellir les villages, un travail important est encore à mener pour la sauvegarde du patrimoine dans les communes les plus rurales.

Le territoire est considéré comme le château d'eau des Ardennes : son réseau hydrographique est dense, irrigant un paysage agricole et forestier verdoyant. De nombreuses communes présentent un intérêt environnemental particulier.

Même si un nouvel intérêt est donné ponctuellement à certains espaces, ces richesses naturelles sont peu appréhendées par les acteurs locaux et par les habitants. Ces lieux sont ainsi banalisés et peu d'attention leur est portée.

Les Crêtes Préardennaises sont également ponctuées par des **sites emblématiques : patrimoines historiques, culturels, religieux, bâtis** comme le Relais de Poste de Launois-sur-Vence, les Halles anciennes, les lavoirs, des fermes et églises fortifiées, la Basilique de Neuvizy, les Granges du Porcien... Des circuits patrimoniaux et paysagers sont à valoriser tels la route Rimbaud-Verlaine, le sentier des Roses, la route des Eglises fortifiées...

Des animations d'envergure se déroulent sur les Crêtes : le Son et Lumière de la Cassine, la décentralisation du Festival Mondial des théâtres de Marionnettes, le festival des cafés... De nombreuses animations, plus petites, mettent en valeur les patrimoines locaux au cours de l'année.



Une destination « tourisme vert » à stimuler

200 prestataires touristiques exercent localement leur activité dont 35 % dans l'hébergement. Les gîtes bénéficient d'un taux de location de 20 semaines/an (au-dessus) de la moyenne nationale). Le patrimoine culturel et religieux représente 23 % de l'offre touristique, viennent ensuite la restauration et la gastronomie (produits de terroir, marché de producteurs...).

Globalement, l'offre se concentre sur les 3 pôles touristiques :

- **Vendresse et son Domaine** est le site touristique phare du territoire : ancien haut lieu de la métallurgie locale, il présente une offre en loisirs (aires de jeux pour enfants, pêche familiale ou sportive, bassin tactile), en culture-patrimoine (spectacles dans le haut fourneau et la halle à charbon), un parc de 4 ha, une brasserie, des animations pédagogiques pour scolaires et centres aérés, location de salle pour mariages ou réunion de famille. En 2015, 30 000 visiteurs ont fréquenté le Domaine de Vendresse (6 000 avant la restructuration de 2012).

- **Signy-l'Abbaye et son domaine forestier** : nombreux hébergements de qualité, sous différentes formes (château, maison de maître, hébergements insolites...), restaurant gastronomique, parc acrobatique en hauteur, nombreux sentiers de randonnées en forêt, route Guillaume de St Thierry, route des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle...

- **Vallée de l'Aisne et son patrimoine naturel exceptionnel** : sentier Rimbaud, point de vue à Voncq, location de canoës et labyrinthe dans le maïs à Méry, ferme auberge, hébergements en chalets, musée, train touristique...

Le territoire se veut une destination verte. Le réaménagement du réseau de sentiers de randonnée au cours de ces 3 dernières années a permis de réaliser une véritable offre de randonnées pédestres et VTT avec 650 km de sentiers balisés : la création d'un site Internet, des topoguides traduits en 2 langues, des animations régulières depuis l'été 2014 avec l'organisation d'une sortie une fois par semaine en juillet et en août.

Ce réseau de sentiers de randonnées est complété par une offre en circuits d'interprétation.

« Le territoire se veut une destination verte »



Un camping est en cours de réalisation

à Signy-l'Abbaye, projet mené en partenariat entre la Communauté de Communes, un investisseur et un gestionnaire privé. Ajoutons à cela les réflexions menées sur la réalisation d'une Voie Verte dans la Vallée de l'Aisne, la valorisation du Relais de Poste de Launois-sur-Vence et un travail de promotion et d'animation du Sud Ardennes qui a débuté et qui doit se poursuivre.

1.5 Les enjeux environnementaux : une nouvelle dimension *transversale et qualitative donnée au territoire*

Les enjeux environnementaux sont prégnants sur le territoire des Crêtes Préardennaises : ressources naturelles, émission de gaz à effet de serre, consommation d'énergies fossiles, production d'énergies renouvelables... Le territoire a lancé de nombreuses initiatives avant de s'inscrire dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial en 2013.

Les Crêtes Préardennaises entretiennent des relations historiques étroites avec les partenaires localement ancrés et engagés dans les enjeux « énergie climat » comme l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes créée à Attigny en 2002, ou encore Enercoop Ardennes Champagne, dont la Communauté de Communes est membre fondateur.

Les bâtiments, un domaine majeur de la transition énergétique

Le bâti ancien, résidentiel et tertiaire, est l'un des premiers consommateurs d'énergie sur le territoire. En 2010, sur les 10 811 logements, 94 % sont des logements individuels. 85 % des logements ont été construits avant 1990 dont 67 % construits avant 1946. Depuis le début des années 2000, des programmes ont été mis en oeuvre pour améliorer l'habitat à destination des propriétaires, tels que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de

la Thermique des Bâtiments (OPAH-TB) de 2005 à 2010. La Communauté de Communes a également entrepris la rénovation d'un parc locatif public (environ 90 logements) dont les logements sont loués notamment à de jeunes ménages et équipés dernièrement en poêles à granulés. Des projets exemplaires, tels que l'Office de Tourisme en HQE ou encore la réalisation de 2 maisons bioclimatiques à ossature bois, à Puiseux et Chaumont-Porcien, témoignent **d'une volonté politique forte.**

Du côté des associations, on peut relever notamment le programme INTERREG porté par EcoTerritoires et axé sur les changements de pratiques dans la construction : démarche éco-quartier, boussole village durable, formation d'artisans à l'éco-construction, organisation de salons du Patrimoine...

Le transport, des marges de progrès importantes pour le développement du territoire

Le transport est le deuxième émetteur d'émissions de GES, après l'agriculture, sur les Crêtes. L'autoroute, colonne vertébrale du territoire, représente 50 % des émissions et les 50 % restant relèvent du réseau départemental et communal. Seuls 23,5 % des actifs ayant un emploi résident et travaillent dans la même commune⁽³⁾. Entre 1999 et 2010, les mouvements pendulaires domicile-travail se sont accrus pour les actifs du territoire (plus de 10 % des actifs exercent leur profession dans un autre département ou dans une autre région).

La mobilité interne et le réseau de transport collectif sont relativement restreints : 6 lignes de bus de la Régie Départementale de Transport des Ardennes (RDTA) desservent



le territoire mais les horaires et la fréquence sont inadaptés. Il existe également 2 gares TER à Lucquy et Poix-Terron, bien fréquentées. Le territoire pourrait envisager un développement des réseaux de mobilité, notamment à partir de ces 2 gares, car il ne dispose pas de transport à la demande ou de moyens de transport collectifs locaux.

Certaines nouvelles formes de mobilité sont expérimentées sur le territoire comme la création d'une première aire de covoiturage à Poix-Terron aménagée par le Conseil Départemental des Ardennes.



Un territoire pionnier dans la production d'énergies renouvelables

Dans le cadre de la transition énergétique, les Crêtes Préardennaises ont pour objectif la couverture à 100 % des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables.

⁽³⁾ Contrairement à la moyenne ardennaise (35,2%) et champardennaise (40,8%)



« Le territoire souhaite s'orienter vers d'autres projets de production d'énergies renouvelables »

Concernant l'énergie éolienne, le territoire a réalisé une première étude au travers du schéma éolien : identification de 4 sites et 29 éoliennes installées à ce jour. De plus, **un projet citoyen, « Les Ailes des Crêtes »**, est en cours. Il s'agit d'un parc éolien composé de 3 éoliennes dont une exclusivement réservée aux enfants. Le capital de ce projet est ouvert à tout acteur et citoyen du territoire.

La filière bois, sur les Crêtes Préardennaises se caractérise par le secteur bois énergie (bois bûche, plaquettes...). Ce secteur a été fortement soutenu ces dernières années. Une quinzaine de chaufferies collectives publiques et privées ont été installées. Pour les particuliers et les petites chaufferies, il existe deux producteurs de plaquettes sur le territoire. **Une plateforme de séchage et de stockage** pour les plaquettes a été aménagée à Faissault, dans le but de dynamiser la filière, faciliter le stockage et l'approvisionnement en plaquettes.

Le territoire souhaite s'orienter vers d'autres projets de production d'énergie renouvelable à partir d'autres ressources, permettant ainsi de les valoriser, telles que l'hydroélectricité, le solaire ou encore la méthanisation. Une des premières installations françaises de méthanisation agricole a été développée dans les Crêtes Préardennaises à Clavy-Warby.

En 2015, les Crêtes Préardennaises ont été **lauréates à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**. Il permettra de soutenir des projets contribuant à la transition énergétique et écologique.



Le projet Mobilise est en cours d'expérimentation sur le territoire, en collaboration avec Reims Métropole. Cette opération a pour objectif de collecter des données de déplacements des habitants pour répondre à leurs besoins en termes de mobilité.



1.6 Le bilan des actions de développement menées depuis 2007

Le développement territorial mené au travers de différents programmes

Le territoire fait le choix depuis les années 2000 de prendre à bras le corps son développement global, à partir des spécificités intrinsèques et humaines du territoire. L'objectif est de pouvoir répondre aux évolutions sociales, économiques et environnementales pour créer un dynamisme participatif et ascendant dans les Crêtes Préardennaises. Depuis 2006, le territoire a ainsi :

- été labellisé **Pôle d'Excellence Rurale (PER)** : ce projet portait sur la valorisation locale de la ressource bois (énergies renouvelables, tourisme et habitat durable). La continuité du PER s'est réalisée par la mise en œuvre de la première programmation LEADER
- établi **2 contrats de développement avec la Région** : dans l'esprit et en articulation avec la Charte de Développement du Pays, ces projets ont permis un développement global et équilibré de l'ensemble du territoire. Ainsi, ces contrats ont contribué 1) à l'amélioration des services à la population et à la jeunesse, de l'habitat (et du cadre de vie), 2) au développement de l'économie, de la culture, 3) à la valorisation du territoire par le tourisme et son patrimoine, 4) à la prise en compte des enjeux environnementaux et des besoins de communication et de formation
- signé une **convention territoriale dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région (CPER - volet territorial)** s'articulant autour du développement des services à la population et de l'activité économique au travers des filières locales.

Les programmes liés aux enjeux climatiques et énergétiques

L'identification des enjeux « climat énergie » date de l'élaboration de la Charte de Développement du Pays en

2002. De nombreux projets liés à l'habitat ont été mis en œuvre respectant les différentes normes nationales environnementales. Entre 2005 et 2010, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermique des Bâtiments (OPAH - TB) a été réalisée sur le territoire. 800 projets ont été soutenus dans ce cadre. Aujourd'hui, le programme Habiter Mieux 08 a pris le relais proposant un soutien départemental et intercommunal, pour la période 2013-2017. Le territoire recense aujourd'hui le plus grand nombre de dossiers aidés du Département.

Les Crêtes Préardennaises se sont lancées dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial (PCET) depuis 2013. Le souhait de s'inscrire dans une telle démarche est issue de la réalisation de près de 300 projets entre 2009 et 2012 ayant contribué à la réduction des émissions GES, au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, dans les domaines suivants : cadre de vie, communication, déchets, développement économique, eau/environnements, habitat, Pays et services à la population et à la petite enfance. A cela s'ajoute la labellisation « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte » des Crêtes Préardennaises en 2015.

Le territoire fait également partie du Réseau TEPOS (Territoire à Energie POSitive) et devrait organiser les rencontres nationales en 2017.

La première programmation LEADER du GAL des Crêtes Préardennaises sur la période 2007-2013

Le premier programme LEADER est issu d'un travail partagé entre les élus de la Communauté de Communes et les représentants de la société civile au travers du Conseil de Développement et des associations locales.



Le territoire des Crêtes Préardennaises a ainsi mis en œuvre une première programmation LEADER articulée autour de la priorité ciblée « **mobiliser et valoriser des ressources naturelles et humaines pour développer des filières économiques territorialisées** ». La finalité de la stratégie était de favoriser une économie territorialisée, intégrée et novatrice et le développement de filières basées sur les ressources naturelles et humaines des Crêtes Préardennaises.

L'enveloppe financière LEADER allouée au GAL des Crêtes Préardennaises pour la mise en œuvre de cette stratégie était originellement de 1,7 M d'euros. En raison de la bonne consommation de cette enveloppe, le GAL a obtenu en 2014 une enveloppe

supplémentaire, portant à 2 052 000 euros le montant de l'aide LEADER allouée au territoire, ce qui a permis la réalisation de 90 projets (taux d'engagement de 99,7 %), soit environ 5,5 M d'euros d'investissement.

Globalement, toutes les filières visées au démarrage du programme ont été soutenues. On notera en particulier :

- La majorité des projets ont eu une envergure à minima intercommunale

- Une légère sur-représentativité des secteurs des services et du tourisme
- L'insuffisance de soutien aux entreprises du territoire
- La mise en réseau et/ou le caractère partenarial de plus de la moitié des projets
- La création ou le maintien de 23 emplois
- L'implication accrue des partenaires publics et privés dans le développement du territoire
- des projets majoritairement innovants (65%) à l'échelle du territoire.

Tous les axes d'intervention prévus ont été investis mais nous pouvons noter **des objectifs initiaux non atteints** du fait de difficultés pour mener des projets notamment dues à :

- Des difficultés de cofinancement entraînant des projets essentiellement publics (58 % des projets LEADER 2007-2013 sont publics ; l'objectif de soutien d'au moins 50 maîtres d'ouvrage n'a pas été atteint)
- Un manque d'interlocuteurs sur le territoire (notamment filière bois)
- Des faiblesses d'animation, soit par manque de relais locaux, soit par manque de temps de la cellule technique LEADER (notamment pour l'agriculture durable et la culture)
- L'axe « coopération » a été peu développé en raison de difficultés de trouver des partenariats pertinents et du temps important à y consacrer. En outre, l'évaluation de cette programmation a préconisé :
- la nécessité d'une **communication accrue** sur le programme auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les maîtres d'ouvrage privés
- la nécessité de mettre en place une stratégie globale en renforçant la mise en réseau des projets

- la poursuite du travail sur les axes développés lors du précédent programme avec une ambition plus forte à soutenir des projets participant à la transition énergétique.
- L'ensemble des programmes initiés localement depuis 20 ans et **concertés avec les différents acteurs** du territoire, a permis de répondre de façon cohérente aux enjeux de la Charte de Développement, feuille de route du territoire. La complémentarité entre ces programmes assure ainsi une meilleure efficacité du développement global. Pour un territoire rural tel que le nôtre, sans ces programmes, de nombreux projets n'auraient pas vu le jour. Ils ont permis d'impulser des dynamiques ambitieuses répondant aux enjeux territoriaux.

L'animation et la mise en réseau des acteurs sont les facteurs essentiels pour élaborer et réaliser des programmes, répondant à des enjeux locaux, nationaux, européens et internationaux. Ces outils ont donc permis de montrer la nécessité d'avoir une ingénierie de projet conséquente pour concrétiser leur mise en œuvre.

« Le territoire fait partie du Réseau TEPOS (Territoire à Energie POSitive) et devrait organiser les rencontres nationales en 2017 »

1.7 La synthèse du diagnostic de territoire

	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
TERRITOIRE	- Un territoire exclusivement rural - Une diversité paysagère - Une homogénéité dans la taille des communes	- Une identité insuffisamment reconnue - Une étendue du territoire limitant les repères géographiques - Un déséquilibre territorial en termes économique et de mobilité - L'absence d'un réseau Internet efficace	- Le maintien d'une culture commune en rassemblant les habitants et les acteurs - Le renforcement de l'identité du territoire à partir de sa diversité - Le renforcement d'une stratégie territoriale sur la planification et la communication	- La perte du caractère villageois - L'attractivité des territoires voisins - Le déséquilibre démographique du territoire
SERVICES	- Une démographie positive - Une diversité des structures d'accueil et des modes de garde - Un tissu associatif dense pour animer le territoire et des actions publiques	- Une population diffuse inégalement répartie - Des modes de garde saturés et parfois inadaptés pour les parents - Une offre limitée, voire inexistante pour les enfants de plus de 3 ans et les adolescents - Un manque de coordination et de synergie entre les structures	- Le développement des services pour répondre aux populations du territoire - Des actions favorisant les échanges intergénérationnels à développer - La lutte contre toutes les formes d'isolement - La lisibilité et l'accessibilité des services publics, associatifs et privés	- Un déséquilibre territorial d'offres de garde lié à la natalité et/ou au territoire - Un déséquilibre de la pyramide des âges - Le développement du repli sur soi et de l'individualisme - L'augmentation du nombre de personnes défavorisées
ECONOMIE	- Une agriculture dynamique se diversifiant - Des savoir-faire et des produits locaux spécifiques - Des ressources naturelles diversifiées et disponibles - Un tissu dense et varié d'artisans - Des services de proximité et des petits commerces - La mise en marche de l'économie sociale et solidaire	- Une économie rurale peu génératrice d'emplois - Le déficit de certaines productions agricoles - Le manque de structuration de la filière bois - Le manque de connaissances des savoir-faire locaux - La méconnaissance globale de l'économie sociale et solidaire	- Le développement des services à domicile pour dynamiser l'économie et la valorisation des produits et des services locaux - Le développement de projets collectifs pour mutualiser et optimiser les biens et les compétences - La sensibilisation des habitants à consommer autrement et localement	- Les difficultés propres à la filière agricole et bois - Le peu d'intérêt et la non reprise des activités dans tous les secteurs - La fuite de la plus-value de l'économie locale - La faiblesse de la consommation locale
TOURISME	- Une diversité d'attraits touristiques sur tout le territoire - Des actions menées pour préserver la qualité de vie dans les villages - Des acteurs du tourisme désireux de se développer - Un soutien politique important au développement touristique - Des animations d'envergure mais ponctuelles	- Des offres touristiques globalement classiques - Un manque de renouvellement des activités - Un manque d'équipements liés à la culture et aux loisirs - Un territoire non reconnu comme destination touristique	- La valorisation de l'offre d'animation comme base de cohérence entre les structures - Le développement d'une vitrine de territoire valorisant ses ressources - Le développement d'une nouvelle offre touristique - Le développement de la mobilité douce, au service des habitants, des visiteurs, des professionnels et de l'économie	- L'altération de la biodiversité et des paysages par le changement de système agricole et l'abandon de l'élevage - La dégradation des sites patrimoniaux
ENVIRONNEMENT	- Une volonté politique forte en faveur de la transition énergétique basée sur une réelle « culture de l'énergie renouvelable » des acteurs locaux - Des acteurs de référence sur les questions énergétiques implantés sur le territoire - Le développement soutenu de la filière bois énergie	- Un manque de lisibilité de l'offre en conseil technique pour les projets d'énergie renouvelable et de consommation d'énergie - L'utilisation massive du véhicule - L'augmentation des déchets et le gaspillage alimentaire	- Le tissu associatif comme acteur des changements de comportement - Le développement de la mobilité à partir des infrastructures existantes - L'autonomie énergétique et l'économie circulaire	- La viabilité des projets de production d'énergie renouvelable soumise aux réglementations, politiques et aides publiques - L'investissement nécessaire pour les projets d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable incite peu les particuliers.

ENJEUX ISSUS DE LA CONCERTATION
- La planification territoriale à l'échelle de l'intercommunalité participant à la cohésion du territoire - Le développement de la communication dans tous les domaines d'action (identité, services à la population, activités économiques et savoir-faire locaux, tourisme et animation locale) et l'accessibilité aux outils numériques.
- De nouveaux modes d'accueil à inventer et à répartir sur le territoire - La connaissance des besoins des jeunes en matière d'animation et l'identification des leviers pour les impliquer - L'anticipation des besoins des futurs seniors - Le développement des services d'aides à la personne et des liens intergénérationnels - L'intégration des nouveaux habitants pour susciter un intérêt à la vie locale - L'accompagnement et le soutien du tissu associatif - L'accessibilité des services et aux animations.
- Le soutien des acteurs participant à l'économie locale de proximité : la connaissance des activités économiques et des savoir-faire locaux, la complémentarité des acteurs - L'accompagnement et le développement des activités artisanales et commerciales, la transmission des entreprises, la mise en lumière de l'Economie Sociale et Solidaire - Le développement des éco-filières au travers de l'exploitation raisonnée des ressources naturelles et locales - L'éducation du public à consommer localement
- La (re)connaissance et l'appropriation des patrimoines et enjeux paysager, bâti et naturel par les acteurs locaux - La mise en cohérence des acteurs de la culture et le renouvellement de l'offre culturelle à partir de l'existant local et de l'offre des territoires voisins - Le tourisme comme vecteur de développement économique : la valorisation touristique des richesses patrimoniales, la professionnalisation des acteurs et la création de produits et d'activités touristiques novateurs.
- L'accompagnement et le soutien de l'ensemble des acteurs et des habitants à participer à la transition énergétique - L'atteinte des objectifs locaux : 75% de réduction des GES / 50% de réduction des consommations d'énergie / 100% des besoins en énergie couvert par des énergies renouvelables à l'horizon 2050 - La prise en compte de la transition énergétique dans toutes les opérations des acteurs publics.

CHAPITRE 2

La stratégie LEADER des Crêtes Préardennaises et son plan d'actions



PROGRAMME
LEADER

des Crêtes
Préardennaises

2014 - 2020

2.1 Présentation de la stratégie LEADER du GAL des Crêtes Préardennaises 2014-2020

La poursuite de la première programmation LEADER accentuée sur le développement des énergies positives

La stratégie présentée ici découle des résultats de l'évaluation du précédent programme LEADER, des ambitions environnementales et écologiques du territoire et du diagnostic et des enjeux issus de la concertation menée au printemps 2015. Cette stratégie s'organise autour de la priorité ciblée suivante :

« Etre un territoire à énergies positives : valoriser les ressources locales et investir dans le développement humain »

et de 4 axes stratégiques déclinés en 9 objectifs spécifiques faisant chacun l'objet d'une fiche action. Cette stratégie correspond à la volonté de développer notre territoire de façon cohérente et équilibrée, dans un cadre accessible à tous ses acteurs.

Nous entendons ainsi par « énergies positives » :

- Favoriser la cohésion sociale
- Dynamiser le tissu économique
- Conforter la mise en place d'une image positive
- Et de façon transversale, contribuer à l'objectif de devenir Territoire à Energie Positive et globalement de soutenir des projets éco-responsables.

De la concertation à la définition des axes stratégiques

Les enjeux synthétiques issus de l'évaluation et de la concertation

Une multitude de besoins de services à couvrir

Une offre en animations à soutenir et à mettre en synergie

L'offre culturelle à soutenir et à développer

Une accessibilité et une cohérence de l'aménagement territorial à renforcer

Un tissu de petites entreprises dense mais fragile à maintenir et à accompagner dans leur développement pour répondre aux nouveaux défis économiques et écologiques

Des ressources et des savoir-faire locaux parfois spécifiques à valoriser

Le comportement des habitants et des acteurs à accompagner vers une consommation locale et responsable

Une identité locale à conforter par la (re) connaissance et l'appropriation des patrimoines et enjeux paysager, bâti et naturel

Une volonté des acteurs publics et privés à mettre au service du développement d'une offre touristique novatrice

Un objectif commun pour le territoire et LEADER

Un OBJECTIF transversal :

Contribuer à l'objectif de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

Penser globalement le développement du territoire dans une logique de durabilité et d'anticipation des phénomènes climatiques : vers le soutien de projets écoresponsables

La priorité ciblée LEADER

Les objectifs généraux LEADER

Les axes stratégiques

Être un territoire à énergies positives :

Investir dans le développement humain & Valoriser les ressources locales

Favoriser la cohésion sociale en soutenant notamment les initiatives visant le bien-vivre ensemble par le développement et l'accessibilité des services à la population et par l'impulsion de nouvelles méthodes de participation et de travail.

Dynamiser le tissu économique en lien avec les enjeux du développement durable et de la transition énergétique. Il s'agira de soutenir les projets économiques traditionnels et du domaine de l'ESS, valorisant les ressources locales, répondant à un besoin local et visant le maintien et la création d'emplois. L'accompagnement des consommateurs et des producteurs à modifier leur comportement de production et de consommation participera à la valorisation des activités économiques locales.

Conforter la mise en place d'une image positive du territoire par l'amélioration de la connaissance des patrimoines et de ses spécificités afin d'améliorer l'appropriation du territoire par ses habitants et ses acteurs et de valoriser son image auprès du public extérieur, visiteurs ou partenaires potentiels.

Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins

Accompagner et dynamiser une économie de proximité innovante valorisant les ressources locales

Développer l'attractivité et l'identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles locales

Susciter et accompagner l'ouverture du territoire par des projets de coopération

La déclinaison de la nouvelle stratégie LEADER

La nouvelle stratégie LEADER des Crêtes Préardennaises porte sur les 4 axes stratégiques suivants :

AXE 1 - Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins

Territoire de vie, les Crêtes Préardennaises doivent répondre aux enjeux du bien-vivre de ces habitants et au maintien, et à l'arrivée, de population. La qualité de vie offerte aux habitants du territoire se traduit par l'accessibilité à une diversité de services, par la nature et l'intensité des liens entre les personnes vivant et donnant vie au territoire et par la nécessité de planifier durablement le développement et l'aménagement du territoire.

AXE 2 - Accompagner et dynamiser une économie de proximité innovante valorisant les ressources locales

Territoire à l'économie rurale, celle-ci est à soutenir pour maintenir la dynamique économique impulsée et pour répondre aux nouveaux besoins des professionnels et aux nouvelles attentes des consommateurs. C'est avec eux que le territoire souhaite également influencer la dynamique de consommation des biens et des services localement produits.

Axe 3 - Développer l'attractivité et l'identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles locales

Territoire de loisirs, il possède des singularités patrimoniales et naturelles. La connaissance et l'utilisation de ces ressources favorisent le développement de l'animation locale et la dynamisation touristique. La valorisation de ces richesses accentue l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs et renforce son attractivité touristique.

Axe 4 - Susciter et accompagner l'ouverture du territoire par des projets de coopération

Les projets de coopération s'orienteront vers les offres touristiques et culturelles, la planification territoriale, l'intégration du territoire dans la nouvelle Région, le développement de la citoyenneté européenne et la réappropriation de l'économie locale et l'autonomie territoriale. L'évaluation du précédent programme LEADER nous encourage à nous orienter davantage dans un premier temps vers une coopération de proximité. Nous chercherons, dans un second temps, à développer nos coopérations avec les territoires plus lointains, en France, en Europe et au-delà.

Des coopérations en devenir

Projets de coopération en cours :

À l'heure du dépôt de la candidature, un travail de coopération est en cours avec les Communautés de Communes du **Pays Rethélois** et de **l'Argonne Ardennaise** sur les thèmes du **tourisme** (ex : l'impulsion d'une offre touristique à l'échelle de nos trois territoires et l'animation de la future Voie Verte) et de la **culture** (ex : mise en réseau des associations culturelles pour aboutir à une programmation commune et partagée), de la **promotion du consommer local** et de la **mobilité**. Sur ce dernier point, des contacts ont été pris également avec **Ardenne Métropole** afin d'envisager un travail de plus grande ampleur (ex : l'étude des flux domicile-travail pour apporter des réponses adaptées à nos habitants concernant la mobilité).

Projets de coopération envisagés

à partir des réseaux partenaires et/ou existants : Les Crêtes Préardennaises font partie du **réseau TEPOS** au travers duquel nous souhaitons développer des projets de coopération liés à **l'autonomie territoriale** et notamment par l'entrée de la transition énergétique. Le territoire

des Crêtes Préardennaises souhaite s'appuyer sur les réseaux connus pour développer les projets de coopération mais aussi sur son tissu local, tel que les associations ou le jumelage.

Nous souhaitons également nous appuyer sur les coopérations développées par la **Région Champagne-Ardenne** pour travailler avec des territoires, comme le **Togo**, sur la réappropriation de **l'économie locale**.

Projets de coopération souhaités :

Les Crêtes Préardennaises vont identifier des territoires LEADER de la nouvelle **Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne** et européens pour travailler sur **l'interconnaissance des territoires**. Dans ce cadre, nous souhaitons mener notre **évaluation LEADER** avec un ou plusieurs territoires de cette nouvelle région.

Nous souhaitons mener des projets incitant les **jeunes à s'ouvrir sur l'Europe** et le monde et participer à la diffusion de la citoyenneté européenne.

Des recherches de coopération seront lancées dans les réseaux concernés.

La valeur ajoutée de la mise en œuvre du programme LEADER pour le territoire

• **Le maintien d'une dynamique collective de concertation et de projets pour un développement partagé du territoire**
Une des principales plus-values de la démarche LEADER pour le territoire réside dans le rapprochement des acteurs publics et privés. Les Crêtes Préardennaises possèdent une solide expérience en termes de concertation et de participation citoyenne mais depuis plusieurs années, la mobilisation des acteurs s'essouffle et les structures telles que le Conseil de Développement du Pays ou d'autres associations locales peinent à renouveler leurs forces vives.

Le Comité de Programmation LEADER mis en place dès 2009 a permis de redynamiser le partenariat public - privé sur le territoire et impulser un nouvel élan à l'implication des acteurs privés dans les projets de développement.

LEADER est - dès les premières phases d'élaboration de la candidature - **un formidable outil pour insuffler une dynamique collective de concertation et de projets**. Cette approche collective se traduit également par la mise en œuvre de projets collectifs permettant d'impliquer une diversité d'acteurs et de répondre à plusieurs enjeux.

• **LEADER : un levier financier et un soutien pour développer les capacités d'innovation du territoire**
Comme évoqué précédemment, le Pays des Crêtes Préardennaises est un petit territoire rural sous influence extérieure. Toutefois, son atout majeur réside dans ses capacités à se développer en inventant régulièrement de nouvelles formes d'économie ou de services. LEADER, en favorisant l'innovation et en finançant des projets qui ailleurs ne pourraient pas ou peu trouver de financement, participe activement au dynamisme et à la création de richesses sur les Crêtes Préardennaises.

• **LEADER : un levier pour un travail collaboratif avec d'autres territoires**

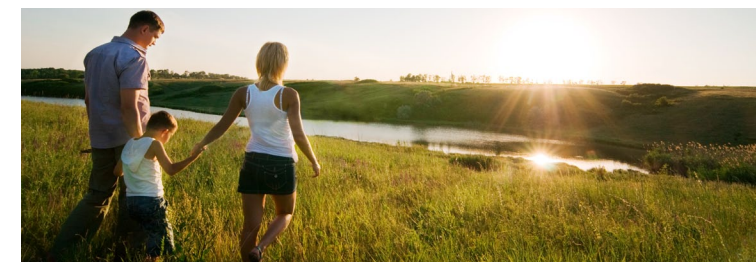
La coopération, au cœur de la démarche LEADER, en favorisant les échanges de bonnes pratiques et le transfert d'expériences, augmente la capacité d'innovation du territoire et de ses acteurs. LEADER permettra de renforcer les liens de développement avec les territoires voisins. Les projets de coopération impulseront des dynamiques de travail à partir des réseaux auxquels appartiennent des territoires partenaires potentiels.

• **Vers un positionnement du territoire à l'échelle de la Grande Région et de l'Europe**

La démarche LEADER permettra d'inscrire notre développement dans une échelle plus large : dans la grande région Nord Est et plus largement à l'échelle européenne. Ainsi, LEADER participera à faire évoluer les mentalités par l'échange d'expérience. Par ailleurs, LEADER participera à faire évoluer l'image de l'Europe en communiquant sur les actions européennes à l'échelle locale.

• **LEADER : un levier pour encourager la transition énergétique et écologique**

Le territoire a pour objectif de devenir un Territoire à Energie Positive. LEADER apportera deux impulsions à la transition énergétique et économique. D'une part, LEADER sera un relais de communication concernant le souhait de devenir un Territoire à Energie Positive. D'autre part, LEADER soutiendra les projets démontrant leur capacité à s'inscrire dans la logique de la transition énergétique et écologique du territoire.





L’articulation entre LEADER et les politiques locales et régionales

Au niveau local et d’un point de vue transversal, la stratégie LEADER contribue à la mise en œuvre du **PCET des Crêtes Préardennaises** qui va au-delà des objectifs du **Plan Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie** (PRCAE) de Champagne-Ardenne et aux objectifs européens de changement climatique et énergie : 1) Réduction de 75 % des émissions GES, 2) Réduction de 50 % des consommations énergétiques et 3) Etre un territoire à énergie positive soit 100 % des besoins énergétiques du territoire couvert par les énergies renouvelables à l’horizon 2050. Globalement, la prise en compte des enjeux environnementaux se traduira par un ensemble de critères de sélection auquel seront soumis tous les projets sollicitant une aide LEADER.

LEADER s’articulera également avec le **Plan Local de Santé** (PLS), s’inscrivant dans la logique du **Projet Régional de Santé**, qui vise à améliorer la santé de la population dans les champs de la prévention, de la promotion de la santé, de la santé environnementale, des soins ambulatoires, hospitaliers et médico-sociaux.

LEADER s’articulera avec le **Contrat « Enfance et Jeunesse »** qui a pour objectif de : 1) favoriser le développement et optimiser l’offre d’accueil et 2) contribuer à l’épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l’apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

LEADER s’articulera avec le programme d’aides aux entreprises de la Communauté de Communes qui vise à favoriser le développement des activités économiques valorisant et/ou exploitant les ressources locales.

La Communauté de Communes se lance également dans une démarche européenne **« Cit’ergie »** ayant pour objectif de conduire efficacement une politique « climat énergie » globale. LEADER s’appuiera aussi sur cet outil méthodologique et stratégique pour mettre en œuvre sa stratégie.

Le programme LEADER des Crêtes contribuera également à la mise en œuvre des stratégies de la Région Champagne-Ardenne.

D’une part, il contribuera à la politique rurale de la Région, décrit dans son **Plan de Développement Rural** (PDR) en cours de validation. Au travers de ce programme, la stratégie locale s’attachera à participer au maintien et au développement de son tissu économique local et des services à la population. Enfin, cette stratégie s’orientera vers la valorisation des différents patrimoines locaux et le développement touristique. Ces chantiers s’articuleront avec le programme « Champagne-Ardenne 2020, quels développements pour l’avenir ? » et la stratégie régionale de l’innovation traduite dans la S3 (Smart Specilisation Strategy).

D’autre part, nous nous engageons, au travers de notre programme, à contribuer à la transition énergétique et écologique de notre territoire. Cet objectif global et transversal contribuera à la mise en œuvre des politiques régionales en faveur de l’environnement, décrites notamment au travers du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) et de la **Charte de Biodiversité régionale**. Pour mesurer l’efficience de la prise en compte des enjeux « climat-énergie-environnement », les projets seront soumis à des critères spécifiques de sélection.

La stratégie LEADER des Crêtes Préardennaises

Les axes stratégiques	Les objectifs spécifiques : des fiches actions	Les types d’opérations
AXE 1 - Faire du territoire un lieu garantissant à l’ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins	1 - Favoriser le développement équilibré des services à la population	- Développement des conditions d’accueil innovantes pour la petite enfance - Développement des conditions favorables au maintien des seniors dans leur environnement familial - Développement et amélioration de la connaissance des services à la personne
	2 - Développer la cohésion sociale du territoire	- Maintien et développement du tissu associatif local - Développement d’une offre d’activités pour les jeunes - Echanges et transmissions de savoirs entre les générations - Intégration des nouveaux habitants - Développement de l’offre culturelle
	3 - Encourager un aménagement inter-communal harmonieux et durable	- Développement et accessibilité des services et aux animations par la mobilité et l’information - Planification de développement intercommunal et durable confortant l’identité du territoire
AXE 2 : Accompagner et dynamiser une économie de proximité innovante valorisant les ressources locales	4 - Mobiliser et valoriser les ressources humaines, naturelles et locales comme sources de richesses économiques	- Développement de conditions favorables au maintien et au développement des entreprises - Accompagnement et aides aux entreprises utilisant des ressources naturelles et locales - Mise en place d’actions collectives de promotion
	5 - Favoriser la consommation des biens et des services localement produits	- Accompagnement du changement de comportement des consommateurs - Accompagnement des initiatives invocantes pour construire de nouvelles chaînes de commercialisation - Promouvoir les ressources locales auprès des consommateurs
AXE 3 : Développer l’attractivité et l’identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles locales	6 - Favoriser la connaissance des patrimoines par les acteurs locaux et les habitants	- Valorisation des sites culturels, naturels et paysagers et le patrimoine immatériel - Connaissance des patrimoines
	7 - Dynamiser le développement touristique	- Professionnalisation des acteurs du tourisme - Création d’une offre touristique innovante
AXE 4 : Susciter et accompagner l’ouverture du territoire par des projets de coopération	8 - Développer la coopération de proximité et ouvrir le territoire à la coopération internationale et transnationale	- Développement de l’offre touristique et culturelle - Planfication territoriale - Intégration du territoire dans la nouvelle région et l’Union Européenne - Réappropriation de l’économie locale et l’atteinte de l’autonomie territoriale
	9 - Faire vivre le programme LEADER	Animation, gestion, communication, suivi et évaluation

FICHE ACTION 1

Favoriser le développement équilibré des services à la population

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Depuis une vingtaine d'années, la population du territoire augmente mais se répartit de façon inégale dans certains secteurs. La prise en compte de cette évolution démographique s'est concrétisée récemment par une politique de développement de lieux d'accueil pour les enfants en bas-âge (RAM, multi-accueils...). Malgré ce travail, cette offre reste insuffisante et parfois inadaptée pour certains parents (horaires atypiques notamment). Parallèlement, la population est vieillissante. Deux béguinages et une maison de retraite viennent d'être implantés dans les Crêtes. Toutefois, ces équipements ne répondent encore que partiellement aux besoins. Au-delà de ces publics spécifiques, l'offre de services est restreinte et globalement méconnue et sous-utilisée.

Notre territoire se retrouve ainsi face à une multitude de besoins de services à couvrir :

- De nouveaux modes d'accueil à inventer et à répartir sur le territoire
- L'anticipation des besoins des futurs seniors en leur proposant une offre de services adaptée pour leur permettre de se maintenir dans leur environnement familial
- Le développement des services d'aide à la personne.

AXE 1 - Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins

FA 1 - Favoriser le développement équilibré des services à la population

FA 2 - Développer la cohésion sociale du territoire

FA 3 - Encourager un aménagement intercommunal harmonieux et durable



Bénéficiaires

Associations, entreprises, communes, établissements publics, Communauté de Communes

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

On aura réussi si :

- La majorité des enfants des Crêtes sont accueillis au sein de structures du territoire
- De nouveaux modes de garde « petite enfance » se développent
- Les seniors accèdent à des structures d'accueil adaptées à leurs besoins sur le territoire
- L'offre de services à la population se dynamise

► Description des types d'opérations

• Le développement des conditions d'accueil innovantes pour la petite enfance

Etudes et investissements visant :

- La création de lieux et de nouvelles formes d'accueil/ modes de garde
- La mise en réseau et la création de partenariats entre professionnels

• Le développement des conditions favorables au maintien des seniors dans leur environnement familial

Etudes, animations et investissements visant :

- La création et l'adaptation de logements répondant à leurs besoins spécifiques
- La mise en place d'accompagnements spécifiques
- La mise en place de programmes d'animations
- La mise en réseau des acteurs

• Le développement et l'amélioration de la connaissance des services à la personne

Etudes et animations contribuant à :

- La création de nouveaux services
- La mise en œuvre d'outils de communication rendant les services plus visibles
- L'accroissement des partenariats entre acteurs (professionnels et bénévoles)

Exemples de projets attendus : création de micro-crèches, mise en place d'une Maison d'Assistants Maternels, création de béguinage, aides aux seniors pour leur relogement

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

► Dépenses éligibles

• Matérielles

- Construction, réhabilitation et aménagement de locaux
- Acquisition d'équipements spécifiques

• Immatérielles

- Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
- Conception et impression de supports de communication
- Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► Indicateurs

• Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets soutenus ;
Nombre des structures d'accueil à destination de la petite enfance
Nombre de logements adaptés pour les personnes âgées
Volume d'investissement

• Indicateurs de résultat :

Nombre d'enfants accueillis
Nombre de personnes âgées bénéficiaires
Qualité de la mise en relation/mise en réseau entre les acteurs locaux
Répartition territoriale des structures d'accueil
Nombre d'emplois créés ou maintenus

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : 1/B15 - Maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural ; 2/B16 - Développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emploi.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/Accompagner des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 3/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.
Smart Specialisation Strategy : Développer les offres de soin et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires.
Plan Climat Air Energie Régional : Faire de l'éco-responsabilité la norme pour les collectivités et territoires de projet (bâtiments).

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 250 000 €
Taux maximal d'aide publique : 80 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL

- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel

- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

FICHE ACTION 2

Développer la cohésion sociale du territoire

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

La cohésion sociale du territoire se construit par les activités proposées aux habitants. Le tissu associatif local est varié mais de nombreuses associations font face à des difficultés en termes de moyens humains et financiers et de façon générale, elles travaillent peu ensemble. Les jeunes disposent d'une offre d'animation restreinte et cette offre est également insuffisante pour tisser des liens entre les générations. L'offre culturelle est à développer sur le territoire. Des acteurs culturels sont présents, mais il n'y a pas de programmation culturelle globale et coordonnée. De plus, le territoire manque de lieux adaptés à la diffusion culturelle. Enfin, le territoire gagne en population. Une véritable politique d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants est nécessaire, le tissu associatif doit impulser une dynamique de participation à la vie locale.

Notre territoire se retrouve globalement face à une offre en animations à soutenir et à mettre en synergie et face aux enjeux suivants :

- L'accompagnement et le soutien du tissu associatif local
- La connaissance des besoins des jeunes en matière d'animation et l'identification des leviers pour les impliquer
- Le développement des liens intergénérationnels
- L'intégration des nouveaux habitants pour susciter un intérêt à la vie locale
- La mise en cohérence des acteurs culturels et le renouvellement de l'offre culturelle à partir de l'existant local et de l'offre des territoires voisins

AXE 1 - Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins

FA 1 - Favoriser le développement équilibré des services à la population

FA 2 - Développer la cohésion sociale du territoire

FA 3 - Encourager un aménagement intercommunal harmonieux et durable

Bénéficiaires

Associations dont MFR, collectivités locales et leur regroupement, établissements publics & privés

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

On aura réussi si :

- Les associations locales travaillent régulièrement en synergie dans le but de dynamiser l'animation du territoire
- Une nouvelle offre d'activités à destination des jeunes se développe sur le territoire
- Les générations s'épanouissent ensemble et se complètent par leurs compétences
- Les nouveaux habitants s'impliquent dans la vie locale
- L'offre culturelle se développe sur le territoire

► Description des types d'opérations

• Le maintien et le développement du tissu associatif local

Etudes, animations et investissements visant :

- Le renforcement du tissu associatif
- Une meilleure connaissance de l'offre associative et la sensibilisation du public notamment au bénévolat
- La mise en réseau des associations

• Le développement d'une offre d'activités pour les jeunes

Etudes, animations et investissements visant :

- Une meilleure gestion de l'offre existante
- La création de nouvelles activités sportives, de loisirs, culturelles...
- L'organisation de temps d'échanges entre les jeunes

• Les échanges et la transmission de savoirs entre les générations

Animations visant :

- Le développement d'activités ludiques
- La création d'ateliers collectifs
- L'échange de compétences et de services

• L'intégration des nouveaux habitants

Animations visant la mise en place d'une politique intercommunale de l'accueil des nouveaux habitants

• Le développement de l'offre culturelle

Etudes, animations et investissements visant :

- La mise en réseau des associations culturelles
- Une programmation culturelle locale et interterritoriale (coopération avec les territoires voisins)
- La création de lieux dédiés à la culture

Exemples de projets attendus : création d'un forum des associations, théâtre intergénérationnel, réalisation de témoignages par l'utilisation de nouvelles technologies...

► Dépenses éligibles

• Matérielles

- Aménagement de locaux
- Acquisition d'équipements spécifiques
- Acquisition de petits équipements liés à la mise en place d'animations

• Immatérielles

- Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
- Outil de recensement des ressources sociales et de porter à connaissance
- Formations
- Conception et impression de supports de communication
- Événementiels
- Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► Indicateurs

• Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets soutenus ;
Nombre d'associations accompagnées
Nombre de services développés
Nombre d'animations créées dont nombre d'activités intergénérationnelles mise en place
Volume d'investissement

• Indicateurs de résultat :

Nombre de bénéficiaires
Nombre de personnes formées
Qualité de la mise en réseau des acteurs locaux
Nombre d'emplois créés ou maintenus

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : 1/B15 - Maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural ; 2/B16 - Développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emploi.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/Accompagner des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 3/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.
Plan Climat Air Energie Régional : Faire de l'éco-responsabilité la norme pour les collectivités et territoires de projet (bâtiments).

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 150 000 €

Taux maximal d'aide publique : 80 %

Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL

- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel

- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

FICHE ACTION 3

Encourager un aménagement intercommunal harmonieux et durable

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

La faible densité du territoire engendre des difficultés en termes d'accessibilité pour les acteurs et les habitants du territoire. D'une part, elle se traduit au travers de la mobilité, qui se résume à l'usage de véhicules individuels. Pour participer à la transition énergétique, la mobilité rurale est à organiser vers une mobilité moins énergivore. D'autre part, l'accessibilité des services et des animations se fait au travers de l'information mais les moyens de communication sont limités sur notre territoire et les outils numériques y sont peu utilisés. Enfin, seuls quelques bourgs-centres ponctuent le maillage de petites communes rurales. La planification du développement du territoire est à la marge. Celle-ci participe à la vie sociale et économique du territoire, tout en considérant les enjeux locaux (bâtis, naturels, paysagers, climat...). Pour concevoir un aménagement dans une démarche de développement durable, la consultation et l'implication des usagers du territoire est nécessaire.

La cohérence de l'aménagement territorial est à renforcer dans les Crêtes Préardennaises :

- L'accessibilité des services et aux animations
- La planification territoriale à l'échelle de l'intercommunalité participant à la cohésion du territoire

AXE 1 - Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins

FA 1 - Favoriser le développement équilibré des services à la population

FA 2 - Développer la cohésion sociale du territoire

FA 3 - Encourager un aménagement intercommunal harmonieux et durable



► Description des types d'opérations

- **Le développement de l'accessibilité des services et aux animations par la mobilité et l'information**

Etudes, animations et investissements visant :

- Le développement d'une mobilité plus sobre en énergie
- L'accessibilité des services à la population et d'animation par la communication
- L'usage des outils numériques
- L'organisation et le développement du télétravail

- **La planification de développement intercommunal et durable confortant l'identité du territoire**

Etudes et animations visant :

- L'implication des acteurs du territoire dans le développement raisonné du territoire et des énergies renouvelables
- La mise en œuvre d'un aménagement rural exemplaire
- La meilleure prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux et climatiques
- L'équilibre du développement intercommunal

Exemples de projets attendus : étude d'un schéma de mobilité, implantation de panneaux électroniques d'annonce, équipements numériques des lieux collectifs et/ou professionnels, formations et cycles conférence sur l'aménagement du territoire, mise en place d'un Plan de Paysage, développement des réseaux de chaleurs, étude sur les relations économiques, sociales et environnementales entre les communes et les bourgs-centres...

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

► Dépenses éligibles

- **Matérielles**
 - Travaux et aménagement
 - Equipements spécifiques
 - Acquisition de petits équipements liés à la mise en place d'animations
- **Immatérielles**
 - Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
 - Formations
 - Actions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement
 - Conception et impression de supports de communication
 - Evènementiels
 - Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► Indicateurs

- **Indicateurs de réalisation :**
Nombre de projets soutenus ;
Nombre d'animations
Nombre de formations
Volume d'investissement
- **Indicateurs de résultat :**
Type d'outils de planification
Nombre d'emplois créés ou maintenus

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : 1/B15 - Maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural ; 2/B16 - Développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emploi.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/ Accompagner des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 3/Faire de la Champagne-Ardenne une région leader de l'offre de services innovants numériques 4/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.
Smart Specialisation Strategy : 1/Développer les offres de soin et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires ; 2/Soutenir les initiatives, projets et expérimentations, pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie.
Plan Climat Air Energie Régional : 1/Organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte notamment en zones rurales et périurbaines ; 2/Limiter l'usage de la voiture et de ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité ; 3/Faire de l'éco-responsabilité la norme pour les collectivités et territoires de projet (bâtiments).

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 180 000 €
Taux maximal d'aide publique : 80 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL
- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

FICHE ACTION 4

Mobiliser et valoriser les ressources humaines, naturelles et locales comme sources de richesses économiques

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire des Crêtes Préardennaises présente une économie assez dynamique. Les créations d'emplois y sont supérieures au reste du Département et le chômage est en diminution. On constate que les entreprises locales sont « jeunes » et propose une diversité d'activités intéressante. Les ressources naturelles y sont importantes mais pour la plupart d'entre elles sont sous-exploitées et ne dégagent pas de forte valeur ajoutée.

Parallèlement, on constate que les emplois sont majoritairement peu qualifiés. On observe également des difficultés, inhérentes au milieu rural, autour des reprises d'activités, agricoles et artisanales, et de la fragilité des commerces et des services. Globalement un manque de connaissance des activités et des savoir-faire locaux freine le dynamisme économique.

Des enjeux forts se dégagent ainsi autour :

- du maintien du tissu économique et la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux.
- de l'accompagnement des entreprises (dont ESS) dans leur développement pour répondre aux nouveaux défis économiques et écologiques
- le développement des éco-filières

AXE 2 - Dynamiser l'économie locale à partir des ressources disponibles et des besoins du territoire

FA 4 - Mobiliser et valoriser les ressources humaines, naturelles et locales comme sources de richesses économiques

FA 5 - Favoriser la consommation locale des biens et des services localement produits

Bénéficiaires

Entreprises et leur groupement, collectivités locales et établissements publics, chambres consulaires

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

- On aura réussi si :
- Le taux de reprise des entreprises augmente sur le territoire
 - L'utilisation des outils numériques favorise le développement des entreprises
 - Les entreprises participent davantage à la transition énergétique du territoire
 - Les entreprises/nouveaux produits se créent sur le territoire
 - L'ensemble des acteurs du territoire a connaissance des spécificités économiques du territoire

Description des types d'opérations

- **Le développement de conditions favorables au maintien et au développement des entreprises**
Démarches collectives d'études ou d'animation visant :
 - La reprise et la transmission d'entreprises
 - L'amélioration de la compétitivité des entreprises au travers de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des technologies numériques
 - L'accompagnement des entreprises dans leur démarche qualité
 - La mise en réseau des acteurs et la mise en place des services de mutualisation interentreprises
- **L'accompagnement et l'aide aux entreprises utilisant des ressources naturelles et/ou locales**
Etudes, formation, animation et investissement visant :
 - L'installation et au développement des entreprises
 - Le développement de nouveaux produits
 - Une meilleure organisation de l'offre
- **La mise en place d'actions collectives de promotion et de mise en valeur des savoir-faire, des métiers locaux et des différentes formes de structures et organisations notamment l'Economie Sociale et Solidaire**

Exemple de projets attendus : réalisation de repérage général des entreprises du territoire et de diagnostics d'entreprises autour des possibilités de transmission (viabilité...), la mise en place de système de tutorat entre cédant et repreneur, la promotion du territoire et de ses entreprises auprès des repreneurs potentiels...

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

Dépenses éligibles

- **Matérielles**
 - Aménagement de locaux
 - Equipements permettant de développer de nouvelles activités ou de créer des emplois
 - Equipements destinés à offrir de nouveaux produits
 - Equipements diminuant la facture énergétique des entreprises
 - Equipements permettant d'améliorer la réactivité et la productivité de l'entreprise
 - Equipements visant à l'améliorer la visibilité de l'entreprise (aménagements des abords et signalétique)
 - Equipements liés à un partage des outils de production et de transformation.
- **Immatérielles**
 - Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
 - Formations
 - Conception et réalisation d'outils de promotion
 - Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

Indicateurs

- **Indicateurs de réalisation :**
Nombre et nature des entreprises soutenues
Type de relations tissées entre les filières/ secteurs activité
Nombre d'entreprises de l'ESS soutenues
Nombre de formation
Volume d'investissement
- **Indicateurs de résultat :**
Pérennité du projet accompagné
Nombre d'emplois créés ou maintenus

renouveler les connaissances et les savoir-faire champardennais ; 4/Accompagner des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 5/Faire de la Champagne-Ardenne une région leader de l'offre de services innovants numériques ; 6/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.
Smart Specialisaton Strategy : Soutenir les initiatives, projets et expérimentations, pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie (efficacité énergétique).

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 120 000 €
Taux maximal d'aide publique : 60 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible
Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

- Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :
- la stratégie du GAL
 - l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
 - Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : B15 - Maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/Favoriser le déploiement de solutions de sobriété énergétique dans tous les territoires ; 3/Conserver, capitaliser et développer des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 5/Faire de la Champagne-Ardenne une région leader de l'offre de services innovants numériques ; 6/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.

FICHE ACTION 5

Favoriser la consommation locale des biens et des services localement produits

► **Contexte au regard de la stratégie et des enjeux**

Les Crêtes Préardennaises sont un territoire de productions de biens alimentaires et non alimentaires variés. Pour maintenir et développer le tissu économique local, et dynamiser les liens entre producteurs et consommateurs, il est nécessaire de les accompagner et ainsi renforcer la prise de conscience des enjeux de la production et de la consommation locales.

Bien plus que de mettre en relation l'offre et la demande, il s'agit d'agir sur la vision « du consommer local » en mettant en son centre l'importance du droit à la qualité à proximité de son lieu de vie : qualité nutritionnelle/santé, qualité des matériaux issus des ressources naturelles, approche environnementale.... Globalement, l'accessibilité aux biens alimentaires et non alimentaires participent à l'amélioration de la qualité de vie.

Par ailleurs, de part un système de commercialisation en évolution, l'adaptation de l'offre et de la demande en matière de circuits de commercialisation est un enjeu pour notre territoire rural situé au centre de grandes zones commerciales.

L'enjeu est ici d'accompagner les habitants et les acteurs vers une consommation locale et responsable.

AXE 2 - Dynamiser l'économie locale à partir des ressources disponibles et des besoins du territoire

FA 4 - Mobiliser et valoriser les ressources humaines, naturelles et locales comme sources de richesses économiques

FA 5 - Favoriser la consommation locale des biens et des services localement produits

Bénéficiaires

Associations, entreprises (dont agricoles) et leur groupement, collectivités locales et établissements publics, chambres consulaires

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

- On aura réussi si :
- L'offre en produits locaux augmente
 - De nouveaux modes de commercialisation favorisent la consommation des produits locaux
 - Les habitants participent à la transition énergétique et écologique

► **Description des types d'opérations**

- **L'accompagnement du changement de comportement des consommateurs**
Etudes et animations visant :
 - La promotion des enjeux de l'utilisation des ressources naturelles et locales notamment énergétique
 - La sensibilisation aux enjeux de la consommation locale et à l'alimentation, aux enjeux des déchets et du gaspillage
 - La connaissance des modes de consommation des habitants
 - La dynamisation des systèmes de commercialisation locaux existants
- **L'accompagnement des initiatives novatrices pour construire de nouvelles chaînes de commercialisation**
Etudes, animation et investissement visant :
 - La mise en réseau des consommateurs, des producteurs et des commerçants
 - La création de nouveaux modes de commercialisation collectifs et de consommation

Exemple de projets attendus : *création d'un groupe consommateurs-producteurs-commerçants, campagne publicitaire sur la simplicité de consommer locale, mise en place d'une Ecole du Territoire favorisant l'expression et la formation des acteurs, création d'une cuisine centrale approvisionnant la restauration collective, création d'un salon des produits locaux...*

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

► **Dépenses éligibles**

- **Matérielles**
 - Aménagement de locaux / points de vente
 - Equipements spécifiques
 - Véhicule spécialement équipé pour le développement de l'activité
- **Immatérielles**
 - Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
 - Formations
 - Conception et publication d'outils collectifs de communication et de promotion
 - Evènementiels
 - Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► **Indicateurs**

- **Indicateurs de réalisation :**
Nombre de projets soutenus
Nature des projets soutenus
Nombre d'opérations de promotion/information
Mode(s) de commercialisation pratiqués
Volume d'investissement
- **Indicateurs de résultat :**
Nombre de bénéficiaires
Pérennité du projet accompagné
Nature des bénéficiaires

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : B15 - Maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/Accompagner des formes de développement rural permettant de fixer les populations et les entreprises sur le territoire ; 3/ Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 80 000 €
Taux maximal d'aide publique : 80 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

- Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :
- la stratégie du GAL
 - l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
 - Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

FICHE ACTION 6

Favoriser la connaissance des patrimoines par les acteurs locaux et les habitants

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Les patrimoines remarquables ou ordinaires constituent une partie de l'identité des Crêtes Préardennaises. La valorisation des sites patrimoniaux, bâtis, naturels ou paysagers, a déjà fait l'objet d'actions publiques et privées. Certains sites restent aujourd'hui à mettre en valeur par des actions innovantes et d'autres restent à découvrir. D'autres traits culturels sont également sous-valorisés tels que le patrimoine immatériel (gastronomie, savoir-faire...).

Notre territoire se retrouve face à un enjeu fort autour de la (re)connaissance et l'appropriation des patrimoines et enjeux paysagers, bâtis et naturels par les acteurs locaux.

AXE 3 - Développer l'attractivité et l'identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles du territoire

FA 6 - Favoriser la connaissance des patrimoines par les acteurs locaux et les habitants

FA 7 - Dynamiser le développement touristique



Bénéficiaires

Associations, collectivités locales et établissements publics, particuliers adhérents à l'O.T.

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

On aura réussi si :

- Tous les secteurs présentant un intérêt patrimonial bénéficient d'une animation ou d'un aménagement les valorisant
- Les acteurs publics et le grand public reconnaissent l'importance de préserver nos patrimoines

► Description des types d'opérations

• La valorisation des sites culturels, naturels et paysagers et le patrimoine immatériel

Etudes, animations et investissements visant :

- La rénovation des patrimoines
- L'interprétation du patrimoine
- La valorisation de ces patrimoines par des publications, documents audiovisuels, expositions

• La connaissance des patrimoines

Etudes, animations et investissements visant :

- La réalisation d'inventaires des patrimoines naturel et culturel
- La sensibilisation du grand public et des acteurs locaux à la richesse des patrimoines et à leur préservation

Exemples de projets attendus : *chantiers de bénévoles, création de circuits d'observatoires de la faune et de la flore, collectage/inventoriage des patrimoines, randonnées à thème, activités ludiques pour les écoliers...*

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : B17 - Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique.

Champagne-Ardenne 2020 : Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble ».

Charte régionale de la biodiversité : 1/Structurer et organiser la connaissance naturaliste ; 2/Développer la connaissance sur la biodiversité régionale ; 3/Valoriser et diffuser la connaissance naturaliste ; 4/Développer une éducation à la biodiversité de qualité ; 5/Rapprocher les citoyens de la nature ; 6/Préparer l'intégration de la biodiversité par les acteurs publics.

► Dépenses éligibles

• Matérielles

- Réhabilitation de sites patrimoniaux
- Travaux et mobiliers / équipements d'interprétation
- Equipements pédagogiques et informatifs

• Immatérielles

- Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
- Organisation d'animations (découverte, sensibilisation, expositions thématiques...)
- Outils de recensement des ressources patrimoniales et de porter à connaissance
- Conception et impression de supports de communication
- Événementiels
- Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► Indicateurs

• Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets soutenus ;
Nombre des sites patrimoniaux valorisés
Nombre d'actions favorisant la connaissance des patrimoines mis en place
Volume d'investissement

• Indicateurs de résultat :

Nombre de bénéficiaires
Nombre d'emplois créés ou maintenus



Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 120 000 €

Taux maximal d'aide publique : 80 %

Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL
- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

FICHE ACTION 7

Dynamiser le développement touristique

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire se trouve dans un département où le tourisme n'est pas l'activité économique première. Cependant, le territoire possède de nombreux atouts patrimoniaux, paysagers ou encore immatériels (gastronomie, savoir-faire...). Le territoire bénéficie aussi d'un atout géographique : au centre des Ardennes et traversé du Nord au Sud par l'autoroute A34. Malgré un développement récent des activités touristiques, nos richesses locales sont parfois mal ou peu connues ou sous-exploitées en matière de tourisme. L'offre touristique reste classique. Elle se complète par une offre d'hébergements restreinte (faible capacité d'accueil, un seul hébergement insolite). Les acteurs du tourisme sont les premiers professionnels à pouvoir dynamiser l'activité touristique dans notre territoire.

Notre territoire se retrouve face à une offre touristique à renforcer :

- La valorisation touristique des richesses patrimoniales par le tourisme
- La professionnalisation des acteurs comme levier de dynamisation touristique
- La création de produits et d'activités touristiques novatrices

AXE 3 - Développer l'attractivité et l'identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles du territoire

FA 6 - Favoriser la connaissance des patrimoines par les acteurs locaux et les habitants

FA 7 - Dynamiser le développement touristique

Bénéficiaires

Associations, entreprises (dont agricoles), collectivités locales, chambres consulaires, particuliers adhérents à l'O.T.

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

Effets attendus

On aura réussi si :

- Les offres touristiques sont connues par les professionnels et valorisés à l'extérieur
- Les visiteurs restent plus longtemps sur le territoire
- Les offres touristiques sont facilement accessibles sur internet
- Le nombre de touristes augmente



► Description des types d'opérations

• La professionnalisation des acteurs du tourisme

Etudes, animations, formations et investissements visant :

- Une meilleure connaissance des attraits touristiques locaux
- Une meilleure valorisation des offres touristiques
- Un meilleur accueil des touristes
- Le développement de l'e-tourisme
- la formation des acteurs locaux comme ambassadeurs du territoire

• La création d'une offre touristique innovante

Etudes, animations et investissements visant :

- Le renouvellement de l'offre touristique actuelle selon les nouvelles attentes
- Le développement d'une offre touristique autour de l'eau, des sites industriels, du tourisme équestre et de la nature
- Le développement d'hébergements innovants (à la ferme...) et/ou avec un écolabel
- Le développement du court séjour
- Le développement de la mobilité touristique innovante
- La création d'espaces valorisant les composantes locales

Exemples de projets attendus : création d'éduc'tour, organisation et participations aux salons du tourisme, formation aux langues étrangères, formation de l'accueil touristique des acteurs possédant un RIT, vente en ligne de produits touristiques, création de packages, vitrine ou décors scénographiques ...

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

► Dépenses éligibles

• Matérielles

- Aménagement des sites touristiques
- Création d'hébergements de qualité et bénéficiant d'écolabels
- Signalétique touristique
- Equipements spécifiques

• Immatérielles

- Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
- Formations
- Animations (éduc'tour, découverte...)
- Promotion numérique
- Conception et impression de supports de communication
- Frais d'animation directement liés au projet (aide au développement, mise en réseau des acteurs)

► Indicateurs

• Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets soutenus :
Nature des projets soutenus
Nombre de nouveaux produits touristiques
Nombre de formations
Volume d'investissement

• Indicateurs de résultat :

Nombre de personnes formées
Evolution de la fréquentation touristique
Pérennité du projet accompagné
Nombre d'emplois créés ou maintenus

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

PDR, priorité 6B : B17 - Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique.
Champagne-Ardenne 2020 : 1/Faire de la Champagne-Ardenne la région du « coworking » territorial et du « faire ensemble » ; 2/Mettre en place une stratégie de marque afin d'accroître la visibilité du territoire régional ; 3/Diversifier le tissu économique local par l'innovation et l'attractivité.
Charte régionale de la biodiversité : Sensibiliser et former les acteurs économiques aux enjeux et à la prise en compte de la biodiversité.
Plan Climat Air Energie Régional : Faire de l'éco-responsabilité la norme pour les collectivités et territoires de projet (bâtiments).

Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 250 000 €
Taux maximal d'aide publique : 80 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 64 % de la dépense éligible

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL
- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

FICHE ACTION 8

Développer la coopération de proximité et ouvrir le territoire à la coopération internationale et transnationale

► Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire des Crêtes Préardennaises inscrit la coopération comme un outil de mise en œuvre de sa stratégie. La première programmation LEADER a permis au territoire de posséder une première expérience en termes de coopération. Cependant, les effets escomptés n'ont pas été atteints et seul un projet a permis d'aller au-delà de la mise en réseau. A l'heure de la candidature, 4 grands thèmes feront l'objet de projets de coopération : le tourisme et la culture, l'aménagement du territoire (notamment mobilité), la place du territoire à l'échelle régionale et européenne et l'autonomie territoriale.

La coopération doit permettre au territoire de :

- partager les expériences et de capitaliser des ressources en lien avec la stratégie
- développer et concrétiser des projets répondant à des enjeux communs partagés par d'autres territoires
- créer une dynamique au-delà du projet de coopération.

Le territoire développera dans un premier temps les projets de coopération avec les territoires de proximité (Champagne-Ardenne et future Région Grand Est) et dans un second temps avec les territoires nationaux et internationaux.

AXE 4 - Susciter et accompagner l'ouverture du territoire par des projets de coopération

Effets attendus

On aura réussi si :

- Le territoire développe des partenariats pérennes avec d'autres territoires
- Les projets de coopération vont au-delà des échanges d'informations et d'expériences
- Les projets LEADER favorise le développement de la citoyenneté européenne dans le territoire des Crêtes
- Les projets LEADER contribuent à l'ancrage du territoire dans ses réseaux partenaires

Bénéficiaires

Associations, entreprises et leur groupement, collectivités locales, et établissements publics, chambres consulaires

Les bénéficiaires seront précisés lors du conventionnement.

► Description des types d'opérations

Seront soutenus les actions visant à :

- **La dynamisation et la coordination des offres touristiques et culturelles** comme par exemple le développement touristique du territoire avec les territoires voisins par des produits clés en main ou des circuits et animations communs, l'échange avec les territoires émetteurs de visiteurs ou encore la réalisation d'une programmation culturelle.

- **L'échange sur une planification territoriale cohérente avec les territoires limitrophes** comme par exemple la réflexion aux connections entre les territoires pour apporter des réponses en termes de mobilité, voire la mise en œuvre de solutions pour développer la mobilité entre les territoires ruraux et urbains de proximité, l'expérimentation d'une prise en compte novatrice de l'environnement (remarquable et ordinaire) dans le quotidien des habitants et des acteurs locaux.

- **La participation à l'intégration du territoire dans la nouvelle Région et dans l'Union Européenne** comme par exemple les échanges avec les territoires lorrains et alsaciens pour tisser des liens entre nos territoires, la promotion de la citoyenneté européenne avec les jeunes.

- **L'appui sur les expériences extérieures pour se réapproprier l'économie locale et atteindre l'autonomie territoriale** : les réflexions sur l'économie circulaire, les énergies renouvelables....

Prise en compte des priorités transversales européennes

Cette fiche-action intègre les priorités transversales européennes au travers des critères de sélection des projets mis en place.

► Dépenses éligibles

- **Immatérielles**
 - Frais de déplacement et frais de mission
 - Frais de réception
 - Etudes préalables et frais d'expertise et de conseil
 - Formations
 - Conception et impression de supports de communication
 - Evènementiels

► Indicateurs

- **Indicateurs de réalisation :**
Nombre de territoires de coopération
Nombre et nature des projets de coopération soutenus
Volume d'investissement
- **Indicateurs de résultat :**
Nombre de bénéficiaires
Pérennité et qualité des partenariats



Intensité de l'aide

Enveloppe de la fiche-action : 50 000 €
Taux maximal d'aide publique : 80 %
Taux maximum de l'aide LEADER : 80 % de l'aide publique

Les modalités d'attribution spécifiques de financement (seuils, plafonds...) ainsi que les lignes de partage éventuelles (FEDER, FSE et PDR hors LEADER...) seront définies lors du conventionnement.

Critères de recevabilité et de sélection des projets

Les projets seront analysés via une grille de sélection multicritères intégrant le respect de :

- la stratégie du GAL
- l'approche LEADER : Caractère innovant, expérimental - Partenariat, mise en réseau - Participation active - Caractère intégré multisectoriel
- Les composantes du Développement Durable ajustées au contexte territorial par un ensemble de critères liés : environnement/énergies, économie dont la valeur ajoutée locale et social.

Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

Contribution au PDR au titre de la mesure 16 et des besoins 15, 16, 17 par le biais des projets développés

FICHE ACTION 9

Faire vivre le programme LEADER

► Contexte

La mise en œuvre de la stratégie du GAL et de son programme d’actions nécessite un important travail en termes d’animation et d’ingénierie. Ainsi, une équipe technique expérimentée sera mise en place pour assurer le bon fonctionnement du programme : animation - accompagnement des porteurs - gestion administrative, technique et financière - suivi et évaluation. La réussite du programme est également conditionnée à une diffusion de l’information la plus large possible (élus, acteurs publics et privés, habitants), nous élaborerons donc un plan de communication adapté aux enjeux et à notre territoire.

► Description des types d’opérations

- **Fonctionnement de l’équipe technique LEADER : 1,8 ETP sur toute la durée du programme dont**
 - 0,5 ETP pour accomplir les missions dédiées à la gestion administrative et comptable du programme et à l’accompagnement administratif des porteurs de projets
 - 1,3 ETP pour assurer les missions d’animation en faveur de l’émergence de projets, de communication, de mobilisation des instances de pilotage et de programmation.
- **Mise en œuvre du plan de communication : élaboration et réalisation des outils d’information et communication**
- **Démarche de suivi et d’évaluation**
 - Animation dédiée aux prémices des projets de coopération
- **Dépenses éligibles**
- **Immatérielles**
 - Frais de déplacement et frais de mission
 - Frais de réception
 - Etudes préalables et frais d’expertise et de conseil
 - Formations
 - Conception et impression de supports de communication
 - Evènementiels

► Dépenses éligibles

- Salaires de l’équipe technique LEADER
- Frais liés au fonctionnement de l’équipe technique (déplacements, missions, frais de structure, fournitures...)
- Prestations de services
- Coûts de conception et de réalisation des outils de communication/information
- Frais de réception
- Organisation de réunions et d’évènementiels
- Coûts liés aux relations publiques
- Coûts de formation
- Acquisition de matériel informatique dédié (tablettes, ordinateur...)

► Indicateurs

- **Indicateurs de réalisation :**
Nombre d’ETP : 1,8
- **Indicateurs de résultat :**
Nombre de contacts avec des porteurs de projet potentiels
Nombre de dossiers de demande d’aide déposés
Nombre de projets LEADER programmés/soutenus
Nombre de projets portés par des maîtres d’ouvrage publics/privés (associations)
Répartition géographique des projets soutenus

Bénéficiaires

Structure porteuse du GAL

Intensité de l’aide

Enveloppe de la fiche-action : 400 000 €
Taux maximal d’aide publique : 100 %
Taux maximum de l’aide LEADER : 80 % de l’aide publique

Prise en compte des priorités transversales européennes

La mise en œuvre du programme intégrera les priorités transversales européennes notamment au travers d’une organisation de travail écoresponsable de l’équipe technique (achats responsables, déplacements optimisés, dématérialisation de procédures...).

Effets attendus

On aura réussi si :

- La dynamique collective « public /privé » fonctionne et vit au-delà de la programmation LEADER
- Le programme LEADER et ses spécificités sont connus de la population et des acteurs
- L’enveloppe FEADER allouée est pleinement consommée

2.3 La maquette financière du programme LEADER 2014-2020

		Contributions publiques envisagées					FEADER			Financement privé ou autofinancement du porteur de projet		Coût total des projets	Taux max. d'aide publique
		Communes EPCI		Autres collectivités territoriales		Total	Montant LEADER	Dépense publique totale (DPT)	Part FEADER/ DPT				
		%	€	%	€	€	€	€	%	%	€	€	%
AXE 1	Fiche action 1	6	23 437,50	10	39 062,50	62 500	250 000	312 500	80	20	78 125	390 625	80
	Fiche action 2	6	14 062,50	10	23 437,50	37 500	150 000	187 500	80	20	46 875	234 375	80
	Fiche action 3	6	16 875	10	28 125	45 000	180 000	225 000	80	20	56 250	281 250	80
	Total AXE 1		54 375		90 625	145 000	580 000	725 000			181 250	906 250	
AXE 2	Fiche action 4	7	17 500	5	12 500	30 000	120 000	150 000	80	40	100 000	250 000	60
	Fiche action 5	8	10 000	8	10 000	20 000	80 000	100 000	80	20	25 000	125 000	80
	Total AXE 2		27 500		22 500	50 000	200 000	250 000			125 000	375 000	
AXE 3	Fiche action 6			16	30 000	30 000	120 000	150 000	80	20	37 500	187 500	80
	Fiche action 7			16	62 500	62 500	250 000	312 500	80	20	78 125	390 625	80
	Total AXE 3				92 500	92 500	370 000	462 500			115 625	578 125	80
AXE 4	Fiche action 8	5	3 906,25	11	8 593,75	12 500	50 000	62 500	80	20	15 625	78 125	80
	Fiche action 9						400 000	400 000	80	20	100 000	500 000	100
	TOTAL		85 781,25		214 218,75	400 000	1 600 000	1 900 000			537 500	2 437 500	

CHAPITRE 3

Le GAL des Crêtes Préardennaises : organisation, pilotage et gouvernance du programme

PROGRAMME LEADER

des Crêtes Préardennaises

2014 - 2020



La nouvelle candidature LEADER des Crêtes Préardennaises occupe une place essentielle dans la réflexion autour du projet de territoire. Elle est l'occasion de réactualiser, par la mise en œuvre d'une nouvelle concertation, les caps à tenir par les acteurs locaux du territoire tout en remettant au centre de leurs actions, les valeurs et les atouts territoriaux ainsi que les hommes et les femmes qui y vivent et travaillent.

3.1 Un comité stratégique, pilote de la concertation et de l'élaboration de la candidature LEADER

Afin de piloter le travail autour de la nouvelle programmation et plus largement du projet de territoire des Crêtes Préardennaises, la Communauté de Communes, le Conseil de Développement et le Comité de Programmation « version 2007-2013 » se sont réunis au sein d'un Comité stratégique.

Ce Comité, coordonné par une présidence tricéphale :

- Le Pays des Crêtes Préardennaises représenté par sa Présidente Sybille NOEL
- Le Comité de Programmation de l'ancienne génération représenté par sa Présidente Françoise LEBRUN
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises représentée par un de ses vice-présidents Jean-Marie OUDART

Il est resté ouvert à tout acteur volontaire durant le temps de l'élaboration de la candidature. Il a ainsi rassemblé 7 élus (communes et Communauté de Communes) et 17 personnes

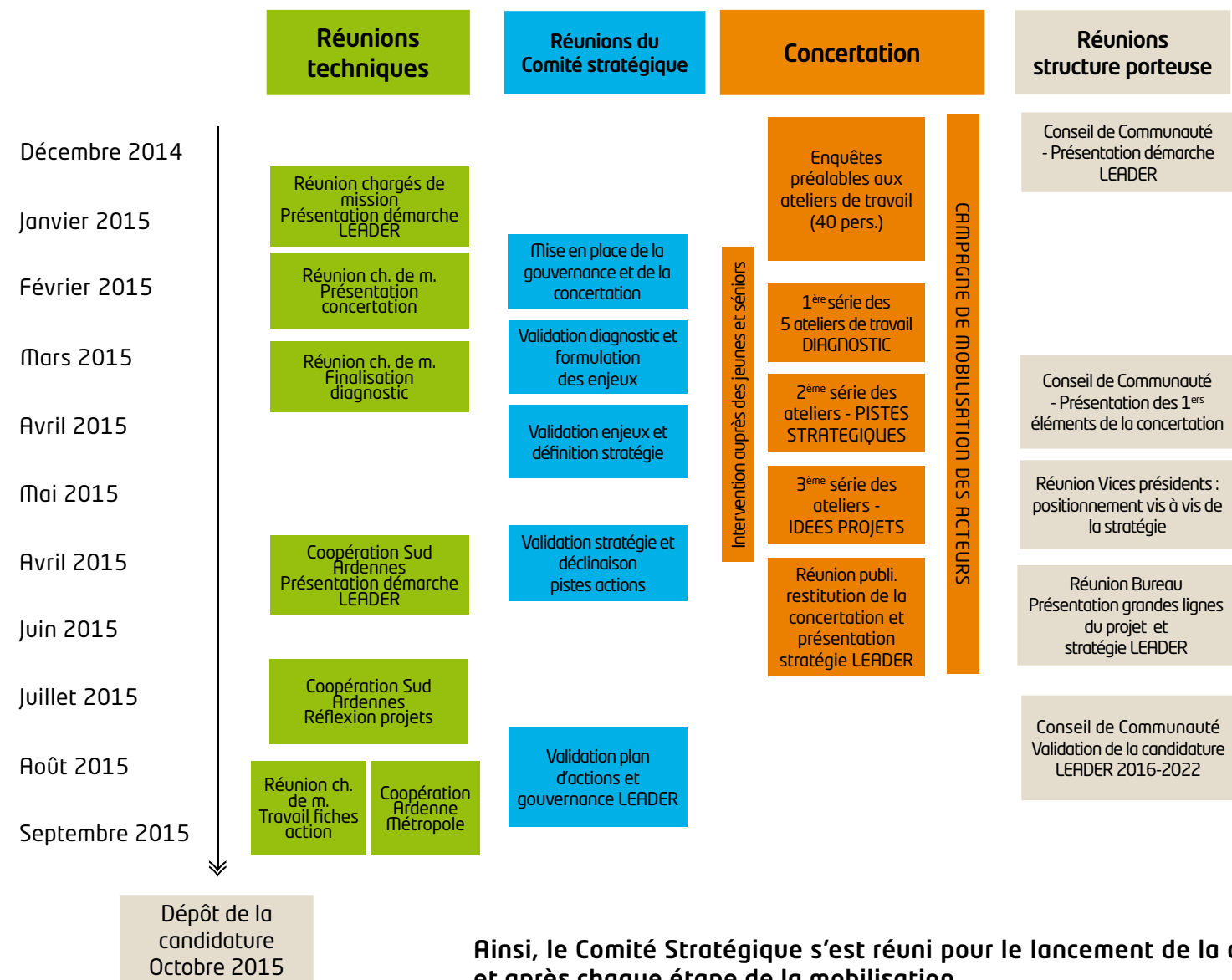
représentant à la société civile (cf. annexe 2). Organe de réflexion autour du projet de développement global du territoire des Crêtes Préardennaises, cette instance a eu en charge :

- l'organisation de la campagne de concertation publique
- la définition de la stratégie de territoire à l'horizon 2020 à l'issue des différentes phases de concertation
- l'élaboration de la candidature LEADER

La participation citoyenne, ADN du territoire

Dès la création de la Communauté de Communes, les élus étaient convaincus de la pertinence de l'implication des habitants dans le processus de développement du territoire. La participation citoyenne, à travers la démarche Pays, est ainsi devenue la « marque de fabrique » du territoire.

Calendrier de travail autour de l'élaboration de la candidature LEADER



Ainsi, le Comité Stratégique s'est réuni pour le lancement de la démarche et après chaque étape de la mobilisation.

Chiffres clés des concertations

- une quarantaine de personnes enquêtées
- 120 personnes mobilisées pour la concertation
- 16 réunions de concertation
- 5 réunions du comité stratégique
- 3 réunions pour la coopération



La relance de la concertation par un travail préalable d'enquêtes individuelles

Afin de mettre en marche le processus de concertation autour de la nouvelle candidature LEADER, une quarantaine de personnes ont été enquêtées individuellement (cf. annexe 3). Une première liste de personnes à interroger a été proposée par les co-présidents du Comité Stratégique puis lors de chaque entretien, le nom de nouvelles personnes à interroger a été recueilli. Ces enquêtes ont eu pour objectifs de recueillir une photographie du territoire (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), des idées de développement à partir de 5 grands thèmes définis au préalable, selon la vision des enquêtés, et leur souhait à adhérer à la démarche en participant aux ateliers et/ou au Comité Stratégique.

Les éléments recueillis ont fourni une première base aux groupes de travail qui se sont réunis de février à juin 2015.

L'organisation d'une concertation élargie vers un projet LEADER ascendant et partagé

Grâce aux enquêtes menées préalablement, à une vaste campagne d'informations (newsletters dédiées, site internet, facebook, articles... voir supports en annexe) et la distribution toutes boîtes d'une invitation à participer à la concertation, ce sont environ 120 personnes (élus, associations, acteurs économiques, partenaires institutionnels, société civile... : liste en annexe 4) qui ont participé à cette nouvelle réflexion autour du développement du territoire.

Celle-ci a pris la forme de participations à des ateliers de travail thématiques, thèmes choisis sur la base de l'évaluation du précédent programme LEADER et sur les domaines de travail indiqués dans l'appel à manifestation d'intérêt déposé auprès de la Région en 2014 :

- **Atelier 1 « Patrimoines »** dans lequel ont été traités les sujets concernant la culture, le paysage, le tourisme, l'identité du territoire...
- **Atelier 2 « Mieux vivre sur les Crêtes »** dans lequel ont été traités les sujets concernant les services à la population, l'accueil de nouveaux habitants, l'intergénérationnel, le lien social...
- **Atelier 3 « Energies renouvelables et locales »** dans lequel ont été traités les sujets concernant l'économie d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la gestion des déchets, la transition énergétique...

- **Atelier 4 « Aménagement »** dans lequel ont été traités les sujets concernant l'urbanisme, la mobilité, les liens et le développement entre les communes...
- **Atelier 5 « Economie locale et innovante »** dans lequel ont été traités les sujets concernant l'économie sociale et solidaire, le développement des filières locales, les activités de proximité...

Ces ateliers ont été construits dans une logique de progression :

- **la 1^{ère} réunion** de ces cinq ateliers a permis de réaliser un diagnostic à partir de « données chaudes » et du vécu
- **la 2^{ème} réunion** de ces cinq ateliers a eu pour objectif de déterminer des pistes de développement à partir des enjeux décelés par les diagnostics
- **la 3^{ème} réunion** de ces cinq ateliers a permis de réfléchir à des projets LEADER
- **la 4^{ème} réunion** conduite pour l'ensemble des ateliers fut le bilan de la concertation menée et la présentation de la stratégie LEADER proposée.

Pour faciliter l'appropriation de la démarche, la réflexion individuelle et collective, l'échange entre les participants et le partage du projet de territoire et LEADER, les techniques d'animation utilisées ont favorisé la prise de parole de chacun (cf. annexe 5).



Zoom Quelques exemples d'outils de communication

N°32 du magazine Lignes de Crêtes

Diffusion : 10 000 ex.



Articles de journaux

Revue de presse en annexe 6.

Création d'une newsletter

Diffusion : 100 ex.



Création de contenus internet dédiés

733 visiteurs uniques (2015)



Community management d'une fan-page

451 likes

Flyer de promotion des concertations

Diffusion : 10 000 ex.

3.2 Gouvernance et pilotage du programme LEADER



Les enseignements du précédent LEADER

Le fonctionnement du GAL et ses différentes instances de pilotage proposés ici sont fortement inspirés de la programmation LEADER 2007-2013. En effet, les différentes évaluations (in itinere et finale) menées sur la précédente période, notamment auprès des porteurs de projets et de l'ensemble des membres du Comité de Programmation, soulignent globalement un bon fonctionnement du dispositif LEADER. L'accompagnement des porteurs, le fonctionnement du Comité de programmation, les modes de sélection des projets, l'impact de LEADER sur la dynamique collective... ont été jugés très satisfaisants par l'ensemble des acteurs concernés.

Quelques faiblesses viennent toutefois contrebalancer ces retours très positifs et notamment deux éléments en particulier :

- les membres du Comité de programmation, dans leur grande majorité, souligne **un problème de communication** général auprès des élus et de la population.
- et des temps trop importants ont été consacrés à la gestion administrative et financière du programme au détriment des **temps d'animation** qui se sont révélés **insuffisants** dans certains domaines et notamment sur la coopération.

Tenant compte des enseignements des deux évaluations et de l'expérience acquise par l'équipe technique LEADER qui reste à mettre en place sur la nouvelle programmation LEADER, le nouveau fonctionnement proposé tend à résorber ces problèmes.

La structure juridique porteuse du GAL demeure la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (cf. statuts, délibération et organigramme en annexes 7 à 9).

Forte de ces 94 communes, de son équipe technique et administrative et de son expérience, elle :

- portera administrativement et financièrement le programme
- participera à la vie du GAL et du Comité de programmation
- accueillera et encadrera l'équipe technique LEADER
- fera participer ses équipes à la vie du programme (chargés de missions).

Le fonctionnement général du GAL

Instance / missions	Composition	Fréquence des rendez-vous
Le Groupe d'Action Locale est le « lieu » où : • on partage et échange des expériences • on propose de nouveaux projets • on imagine de nouvelles solutions • on communique autour de la démarche LEADER • on suit et évalue le programme	Instance informelle ouverte à tous. Des groupes de travail thématique pourront être constitués à l'initiative du Comité de Programmation, du Conseil de Développement, de la Collectivité... Un Comité de suivi de l'évaluation sera mis en place dès le démarrage du programme.	1 réunion bilan annuelle + Réunions de groupe de travail si besoin
Le Comité de programmation : • porte la stratégie et est force de propositions • examine les projets pour programmation et attribue les aides • établit et acte les propositions de modifications de la maquette ou du plan de développement • examine et évalue les résultats de la mise en œuvre (technique et financière)	20 membres : • 7 membres du collège public investis par le Bureau de la Collectivité • 13 membres du collège privé identifiés comme acteurs ressources au regard de la stratégie et désignés au sein de leur structure d'origine	De façon générale 1 fois par trimestre
L'équipe technique LEADER est responsable de : • la promotion du programme • l'animation sur le territoire afin de faciliter l'émergence de projets • l'assistance technique au montage des dossiers et la mise en réseau des partenaires • l'appui technique aux porteurs dans les phases d'élaboration des dossiers de demande de subvention	1,8 etp : • 0,5 etp dédié à la gestion administrative et comptable • 1,3 etp dédiée à l'animation du programme et à l'accompagnement des porteurs	



La précédente programmation a montré que le Comité de programmation et son fonctionnement sont au cœur du dispositif LEADER. Il représente un des points forts de la démarche. Les choix faits pour la période 2014-2020 tendent à conserver les ingrédients de cette réussite et notamment la forte implication de ses membres. Des améliorations sont toutefois proposées afin de parfaire les modes de sélection des projets.

La composition du Comité de programmation

Le Comité de Programmation sera composé d'une vingtaine de membres comme précédemment. Ce nombre restreint est un choix délibéré afin de maintenir une bonne réactivité et de conserver une instance où chacun peut s'exprimer aisément et dans laquelle les débats et les discussions sont facilités.

Domaine d'intervention	Représentants
Société civile	Conseil de Développement
Services dont Animation Jeunesse	ADMR - Familles Rurales Office d'animation des Crêtes Préardennaises
Economie	Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Energie	Agence Locale de l'Energie des Ardennes
Tourisme	Office de Tourisme des Crêtes
Culture	Association De Bouche à Oreilles
Milieu Rural / Agriculture / Foët	Chambre d'Agriculture Association Eco-territoires Association Pôle Bois Ardennes Entreprise Luzéal
Nature	Association RENARD

De la même manière, l'implication des acteurs privés étant jugée essentielle au bon fonctionnement du programme, la proportion d'un minimum de 60 / 40 de membres du collège privé par rapport aux membres du collège public sera conservée.

Les évolutions au sein du Comité

Lors de la phase d'élaboration de la candidature LEADER, un appel a été lancé pour devenir membre du Comité Programmation. Ont répondu l'intégralité des anciens membres auxquels sont venus s'ajouter de nouvelles structures représentant des domaines jusqu'alors non représentés et en lien avec la nouvelle stratégie : les services par le biais des associations Familles Rurales et l'ADMR et dans une moindre mesure : la connaissance et la préservation du patrimoine naturel.

Collège public : 7-8 membres désignés par la Communauté de Communes au sein de son Bureau et de ses délégués communautaires

Collège privé : 13-14 membres représentés les différents domaines investis par la Stratégie LEADER

Le fonctionnement du Comité de Programmation

Le Comité de programmation est le lieu de concertation, de sélection et de programmation de la démarche LEADER. Le fonctionnement présenté ici prend en compte ces dimensions pour que le comité puisse les assumer pleinement et conserver son dynamisme.

Ce fonctionnement est encadré par un Règlement Intérieur (cf. annexe 10).



Les + par rapport à 2007-2013

: pour une meilleure prise en compte des enjeux de la transition énergétique

La création d'un Intranet à destination des membres du Comité de Programmation

Une plateforme d'échanges et de consultation sera créée pour les membres du Comité. Ils pourront y consulter tous les documents relatifs au programme :

- les documents de base : stratégie, fiches actions, règlement intérieur...
- les comptes-rendus des précédents comités
- les fiches projets déjà présentées
- la grille d'analyse multicritères

Cette plateforme permettra un meilleur suivi de l'avancement du programme pour les membres en cas d'absence ou du relais de l'information « titulaire – suppléant » et également de réaliser des économies de papier et d'affranchissement.

Afin de poursuivre dans cette démarche d'éco-responsabilité, des tablettes seront acquises pour le visionnage de documents lors des séances du Comité ou autres réunions de travail.

Une démarche de sélection ambitieuse :

Chaque projet présenté pour un soutien du programme LEADER sera analysée par le biais d'une **grille de sélection multicritères** (cf. annexe 11) prenant en compte des :

- des critères de recevabilité autour de la participation du projet à la stratégie LEADER et à sa faisabilité technique et financière
- des critères de sélection autour du respect :
 - o l'esprit LEADER : innovation, partenariat/ mise en réseau, démarche ascendante et caractère intégré du projet
 - o du Développement Durable : environnement/ énergies - emploi/valeur ajoutée locale - social

Cet outil servira de base de travail pour le Comité de Programmation lors du 1^{er} passage des dossiers pour avis d'opportunité. Il sera demandé à l'ensemble des membres, en amont de la séance de travail, d'analyser chacun des projets au travers de cette grille multicritères. Cette analyse se fera en ligne via un Intranet et les résultats viendront alimenter les débats du Comité.

La cellule technique LEADER

La mise en œuvre de la stratégie locale de développement et la réalisation du programme d'actions repose sur l'implication des acteurs du territoire



et nécessite donc un travail important d'ingénierie et d'animation. L'équipe technique se composera d'un minimum de 1,8 Équivalent Temps Plein (ETP) sur toute la durée du programme :

- **1,3 ETP pour assurer les missions d'animation** en faveur de l'émergence de projets, **de communication**, de **mobilisation** des instances de pilotage et de programmation, **d'accompagnement technique** des porteurs et du suivi global du programme ;

Ces missions seront assurées par :

o la chargée de mission LEADER 2007-2013 : BAC+5 « Aménagement du Territoire et Environnement » - Expérience : 15 ans dans la gestion de programmes européens (0,8 etp)

o l'animatrice de la candidature LEADER : BAC+5 « Développement Durable et Aménagement - Spécialité Espace Rural et Développement local » - Expérience : 2 ans dans l'animation de réseaux notamment agricoles (0,5 etp).

- **0,5 ETP pour accomplir** les missions dédiées à la **gestion administrative et comptable** du programme et à l'accompagnement administratif des porteurs de projets. Ces missions seront assurées par la secrétaire-comptable ayant travaillé sur la précédente candidature.

L'équipe qui sera mise en place, bénéficie donc de l'expérience acquise au cours de la programmation 2007-2013. Tenant compte de l'évaluation du précédent programme, le « pôle animation » est renforcé par l'animatrice ayant participé à l'élaboration du nouveau programme pour être permettre la pleine implication des acteurs locaux et de faire vivre la stratégie LEADER.

Les missions de la cellule technique :

- Faire connaître le programme
- animer le programme : au travers de temps forts (bilan annuel par exemple) et d'animations thématiques en lien avec les chargés de mission et les structures partenaires
- faire émerger et accompagner les projets
- accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leur dossier
- pré-instruire les demandes de subvention, de la demande d'aide à la demande de paiement en lien avec l'Autorité de Gestion
- animer et réunir le comité de programmation et le Comité de suivi de l'évaluation
- élaborer des outils de suivi et d'évaluation du programme pour les membres du GAL
- communiquer sur les réalisations Leader

- favoriser les échanges d'expériences avec les autres territoires
- assurer une veille technique et juridique

Communication et diffusion

• Au sein du territoire du GAL des Crêtes Préardennaises

Le manque d'informations et plus largement la non-appropriation de la démarche LEADER par les élus locaux ont été les principaux points négatifs soulevés par l'évaluation du précédent LEADER.

Un effort particulier sera donc mis en œuvre pour cette nouvelle programmation LEADER.

D'autre part, si les obligations de publicités propres aux fonds européens seront bien évidemment respectées, les porteurs de projet seront invités, dès le démarrage du projet, à préciser les moyens de communication et de publicité prévus pour mentionner l'obtention d'une subvention Leader.

Une appropriation Leader dès le démarrage du programme :

Afin d'améliorer la connaissance du programme LEADER par l'ensemble de la population, des porteurs de projet potentiels et notamment des élus locaux, un guide expliquant la stratégie LEADER et le déroulement d'une demande de financement sera réalisé et diffusé largement.

Des pages dédiées sur le site Internet de la Communauté de Communes

Tous les documents pouvant permettre une meilleure connaissance et un meilleur suivi de la démarche LEADER seront accessibles depuis le site Internet de la collectivité : le guide méthodologique LEADER, les fiches actions, les bilans annuels, les relevés de décisions des Comités de Programmation, la présentation des projets financés les plus exemplaires...

Par ailleurs, les différents événements organisés dans le cadre du programme y seront affichés et

mis en valeur dans les pages actualités du site des Crêtes Préardennaises.

Une information en continue

De façon régulière, LEADER et les projets soutenus feront l'objet d'articles dans les journaux d'information de la Communauté de Communes : le journal des Crêtes et le Journal Horizon 2020 et dans les journaux locaux.

Une liste de diffusion reprenant les membres du GAL (Comité de programmation, acteurs locaux, personnes ayant participé à l'élaboration de la candidature...) sera constituée. Ses membres feront l'objet d'informations régulières par email.

• Les échanges vers d'autres territoires

La capitalisation et le transfert d'expériences sont des valeurs fortes des programmes LEADER. Le GAL des Crêtes Préardennaises souhaite participer activement à ces échanges et s'appuiera pour cela sur les réseaux existants et notamment les Réseaux Ruraux régionaux, nationaux et européens.

Le territoire des Crêtes Préardennaises s'appuiera également sur des réseaux auxquels il adhère : le réseau des Territoires à Energies POSitives et des villes Cit'ergie.

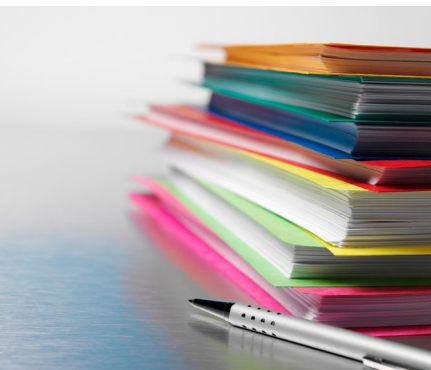


3.3 Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation sont essentiels à la mise en œuvre d'un programme tel que LEADER : une stratégie et des objectifs établis sur une période de près de sept ans. Ils feront donc l'objet d'une réflexion approfondie en amont du démarrage du programme.

Le suivi du programme se fera en continu durant toute la période de mise en œuvre et alimentera les différentes étapes de l'évaluation du programme. Des outils de suivi spécifiques seront développés et notamment :

- **des tableaux de suivi des dossiers** : répertoriant chaque étape de la « vie du projet » et leur avancement financier
 - des fiches de suivi de chaque dossier :
- Dès le démarrage du projet, elle permettra aux maîtres d'ouvrage d'évaluer la contribution de leur projet à la stratégie de développement. Cette contribution sera évaluée au travers de la grille des critères de sélection. En fin d'opération, cette fiche sera de nouveau renseignée avec le porteur afin d'établir une fiche bilan qui permettra d'observer les résultats obtenus au regard des objectifs de départ. Les résultats recueillis serviront de base pour la réalisation de fiche synthétique présentant les projets les plus exemplaires. Ces fiches seront largement diffusées.



L'évaluation sera menée conjointement au dispositif de suivi et se fera au fil de l'eau - comme lors de la dernière programmation - afin de servir d'outil de pilotage et non d'être « subie » en fin de programme. L'évaluation sera rythmée par des bilans intermédiaires et une évaluation

finale. Ce travail sera suivi par un Comité de suivi de l'évaluation mis en place sur la base du volontariat. Idéalement, il sera composé de membres du Comité de Programmation, de référents de l'intercommunalité et de l'équipe technique LEADER. Cette évaluation sera réalisée en interne avec l'appui d'un cabinet extérieur.

Les étapes de cette évaluation

Les bilans intermédiaires annuels seront présentés en Comité de Programmation et en séance élargie avec l'ensemble du GAL sous des formes diverses : séminaires / conférence / ateliers de travail... Ces bilans annuels participeront à :

- dégager les tendances, les points de vigilance, les principaux leviers...
- tenir informé régulièrement l'ensemble des partenaires et des personnes qui ont participé à l'élaboration de la candidature
- maintenir une dynamique collective autour du programme
- mobiliser des nouvelles personnes et faire remonter des projets
- réaliser des appels à projet locaux

L'évaluation finale du programme

Il est envisagé de réaliser cette évaluation finale avec un territoire LEADER de la nouvelle grande Région afin de mettre en place des échanges et d'améliorer nos connaissances réciproques avec d'autres territoires de la nouvelle Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine. Cette coopération pourra éventuellement se mettre en place dès le démarrage du programme en fonction des attentes du territoire partenaire.

Les + par rapport à 2007-2013 :

- Un dispositif de suivi mené en partie avec les maîtres d'ouvrage
- Des bilans réalisés annuellement et largement diffusés pour permettre une meilleure information et appropriation de la démarche LEADER
- L'organisation d'un temps fort annuel pour maintenir une dynamique collective au sein de du programme
- Une meilleure diffusion de l'expérience capitalisée au travers de fiches-projet



LISTE DES ANNEXES



PROGRAMME
LEADER
des Crêtes
Préardennaises
2014 - 2020

ANNEXE 1 : Liste des communes et carte du territoire des Crêtes Préardennaises p.54

ANNEXE 2 : Composition du Comité stratégique p.56

ANNEXE 3 : Liste des personnes enquêtées en amont de la concertation p.57

ANNEXE 4 : Liste des participants aux ateliers de concertation p.58

ANNEXE 5 : Liste des animateurs des ateliers de concertation p.59

ANNEXE 6 : Revue de presse p.60

ANNEXE 7 : Statuts de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises p.62

ANNEXE 8 : Délibération de la Communauté de Communes sur la candidature LEADER p.65

ANNEXE 9 : Organigramme de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises p.66

ANNEXE 10 : Règlement Intérieur du Comité de Programmation 2014-2020 p.67

ANNEXE 11 : Grille de sélection multicritères 2014-2020 p.69

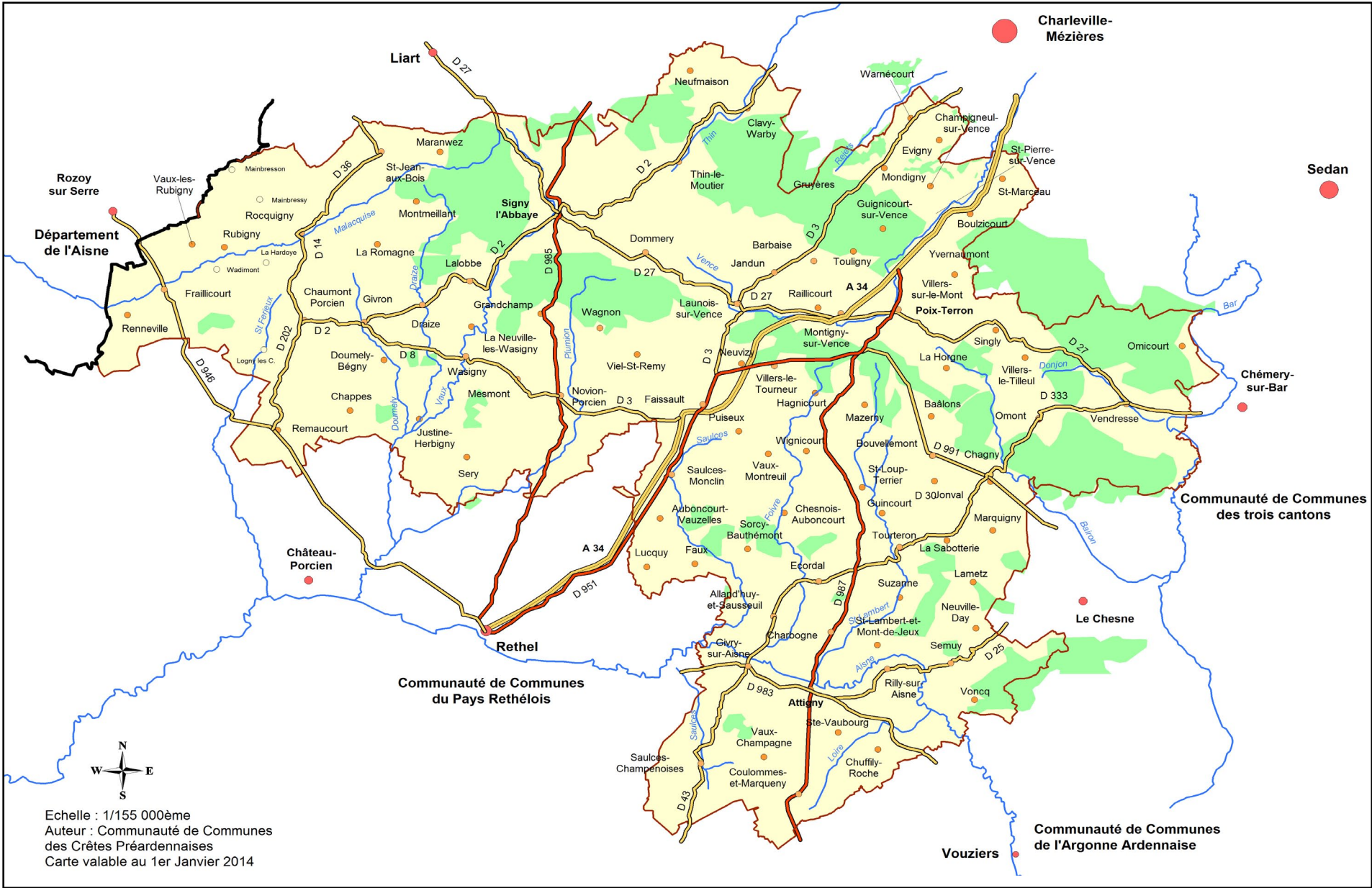
ANNEXE 1 : Liste des communes et carte du territoire des Crêtes Préardennaises

Code INSEE	- Commune -	Population 2011	Code INSEE	- Commune -	Population 2011	Code INSEE	- Commune -	Population 2011
08006	Alland'Huy-et-Sausseuil	241	08243	Lalobbe	192	08402	Saulces-Monclin	646
08025	Attigny	1195	08244	Lametz	80	08411	Semuy	94
08027	Auboncourt-Vauzelles	104	08248	Launois-sur-Vence	611	08415	Sery	340
08041	Baâlons	196	08262	Lucquy	538	08419	Signy-l'Abbaye	1 362
08047	Barbaise	105	08272	Maranwez	52	08422	Singly	124
08076	Boulzicourt	941	08278	Marquigny	66	08428	Sorcy-Bauthémont	141
08080	Bouvellemont	96	08283	Mazerny	118	08433	Suzanne	62
08095	Chagny	172	08288	Mesmont	93	08449	Thin-le-Moutier	572
08099	Champigneul-sur-Vence	130	08295	Mondigny	181	08454	Touligny	66
08102	Chappes	93	08305	Montigny-sur-Vence	224	08458	Tourteron	172
08103	Charbogne	210	08307	Montmeillant	98	08462	Vaux-Champagne	125
08113	Chaumont-Porcien	453	08315	Neufmaison	57	08465	Vaux-lès-Rubigny	48
08117	Chesnois-Auboncourt	162	08321	Neuville-Day	163	08467	Vaux-Montrevil	106
08123	Chuffilly-Roche	89	08323	La Neuville-lès-Wasigny	158	08469	Vendresse	483
08124	Clavy-Warby	351	08324	Neuvizy	108	08472	Viel Saint Remy	245
08134	Coulommes-et-Marqueny	94	08329	Novion-Porcien	492	08478	Villers le Tilleul	258
08141	Dommercy	194	08334	Omicourt	51	08479	Villers le Tourneur	185
08143	Doumely-Bégnys	96	08335	Omont	88	08482	Villers sur le Mont	99
08146	Draize	102	08341	Poix-Terron	832	08489	Voncq	226
08151	Écordal	299	08348	Puiseux	103	08496	Wagnon	105
08160	Évigny	195	08352	Raillicourt	221	08498	Warnécourt	372
08163	Faissault	201	08356	Remaucourt	155	08499	Wasigny	348
08165	Faux	55	08360	Renneville	206	08500	Wignicourt	69
08178	Fraillicourt	217	08364	Rilly-sur-Aisne	109	08503	Yvernaumont	140
08192	Givron	76	08366	Rocquigny	754			
08193	Givry	236	08369	La Romagne	125			
08196	Grandchamp	107	08372	Rubigny	75			
08201	Gruyères	65	08374	La Sabotterie	85			
08203	Guignicourt-sur-Vence	299	08382	St Jean aux Bois	142			
08204	Guincourt	96	08384	St Lambert et Mont de Jeux	186			
08205	Hagnicourt	63	08387	St Loup Terrier	162			
08228	La Horgne	185	08388	St Marceau	375			
08236	Jandun	276	08395	St Pierre sur Vence	158			
08238	Jonval	82	08398	Ste Vaubourg	97			
08240	Justine-Herbigny	167	08401	Saulces-Champenoises	192			

TOTAL 21 378



Suite ANNEXE 1



ANNEXE 2 : Composition du Comité stratégique

Collège public		Collège privé	
Communauté de Communes	BLAIMONT Bernard	Conseil de développement - Pays	BAELDEN Franciane
	GEHIN Elisabeth		D'ACHON Georges
	LOUDART Jean-Marie		NOEL Sybille
	POIRET Nicolas	Chambre d'Agriculture	DAVE Benoit
Communes	THOMAS Daniel		LALLEMENT Bruno
	BELLOU Christian		MANGEART Laurent
	LALLEMENT Margaret	Chambre du Commerce et de l'Industrie	COURTAT GUITTON Dominique
		Chambre des Métiers et de l'Artisanat	DEOM Bernard
		Luzéal	CUIF Philippe
		ALE	BARAT Joëlle
			SAUVAGE Christel
		Office de Tourisme	JESTIN David
		DBOA	DRUMEL Hélène
			LEBRUN Françoise
		OACP	SIVERT Alain
		Pôle Bois Ardennes	TRASSART Sylvain
		Eco-Territoires	LEFEBVRE Frédéric

ANNEXE 3 : Liste des personnes enquêtées en amont de la concertation

Organisme / Profession	NOM Prénom	Fonction
Agriculteur	DUANT Gilles	
Agriculteur	LAMBERT Laurent	
Agriculteur	PAVY Claude	
Artisan	FAUCHEUX Christian	
Artisan	GARNIER Eric	
Association culturelle du château de la Cassine	ANDRE Sylvain	Président
Association De Bouche A Oreille	LEBRUN Françoise	Présidente
Association Ecoterritoires	DELAHAYE Hélène	Technicienne
Association Foyer des Jeunes et d'Education Populaire d'Attigny	POSTEAUX René	Membre
Association La Cassine met le couvert	MICHEL Francis	Président
Association Regroupement des Naturalistes Ardennais	HARTER Nicolas	Technicien
Association Les Moulins des Ardennes	LAMBIN Stéphane	Président
Association Loisirs Art Culture de Boulzicourt	BROSSARD Danièle	Présidente
Association Office d'Animation des Crêtes Préardennaises	TESSARI Renaud	Directeur
Association Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises	JESTIN David	Président
Association Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises	OLIVIER Stéphanie	Secrétaire
Association Pays des Crêtes Préardennaises	NOEL Sybille	Présidente
Association Pôle Bois Ardennes	TRASSART Sylvain	Président
Association théâtrale Restons Scènes	AMIOT Damien	Président
Chambre d'Agriculture des Ardennes	DAVE Benoît /LALLEMENT Bruno	Elus de secteur
Chambre du Commerce et de l'Industrie	COURTAT GUITTON Dominique	Cheffe de service
Communauté de Communes	BLAIMONT Bernard	Président
Communauté de Communes	BOURGEOIS Noël	Vice-Président
Communauté de Communes	GEHIN Elisabeth	Vice-Président
Communauté de Communes	INFANTINO Frédéric	Délégué communautaire
Communauté de Communes	LAMENIE Marc	Vice-Président
Communauté de Communes	LETISSIER Marcel	Délégué communautaire
Communauté de Communes	OUDART Jean-Marie	Vice-Président
Communauté de Communes	THOMAS Daniel	Vice-Président
Communauté de Communes	TUOT Anne-Marie	Déléguée communautaire
Conseil Régional	BARAT Joëlle	Conseillère Régionale
Entreprise Eco Chanvre 08	HENRY Régis	Membre
Entreprise Ecole du Bio	SIMON Anne	Directrice
Entreprise Espace Environnement 08	CHARTIER Thierry	Directeur
Entreprise LUZEAL	LAMPSON Benoît	Président
Familles Rurales des Ardennes	CARTIER Rémy	Directeur
Jeunes Agriculteurs des Ardennes	ALLART Ludovic	Président de secteur
Médiathèque de Poix-Terron	MARTIN Catherine	Directrice
Médiathèque-Centre Social de Signy-l'Abbaye	GUILLIOT Didier / DAUPHIN Emilie	Directeur / Directrice Adjointe

ANNEXE 4 : Liste des participants aux ateliers de concertation

NOM - Prénom		Organisme	NOM - Prénom	Organisme	NOM - Prénom	Organisme
ALBERT Sébastien	Habitant		GEHIN Elisabeth	Vice Pst Com Com Crêtes	NOEL Sybille	Ass. du Pays des Crêtes
AUBERT Florence	Habitant		GOGLINS Elisabeth	Habitant	OUDART Jean Marie	Vice Pst Com Com Crêtes
BADOUX Claude	Délégué communautaire		Mme GRES	Habitant	OUDART Pascale	Habitant
BAELDEN Franciane	Ass. du Pays des Crêtes		GROUD Catherine	Ass. Ecole Musique Signy	PAQUET Michel	Délégué communautaire
BAELDEN Maryse	Ass. du Pays des Crêtes		GUERIN Jeanne	Délégué communautaire	PARENT Mathieu	Chambre de Commerce 08
BARAT Joëlle	Ass. ALE 08		HARTER Nicolas	Ass. Le ReNard	PAVY Claude	Agriculteur
BARBE Marie-France	Ass. du Pays des Crêtes		HENRIET Chantal	Conseil Municipal	PELTIER Josette	Délégué communautaire
BELLO Y Christian	Délégué communautaire		HENRY Isabelle	Chambre d'Agriculture	PERESUTTI Martine	Habitant
BERNIER Marie Anne	Ass. Office de Tourisme		HENRY Regis	Délégué communautaire	PETIT Laurent	Conseil Municipal
BERTAUX Josiane	Ass. Nature et Avenir		INFANTINO Frédéric	Délégué communautaire	POIRET Nicolas	Délégué communautaire
BERTRAND Mireille	Habitant		IWANCZUK Patrick	Délégué communautaire	POSTEAUX Mercedes	FJEP
BISCERE MASSIAUX Nicole	Artiste peintre		JACQUES Valérie	Chambre de Commerce 08	POUPART Marie Claire	Conseil Municipal
BLAIMONT Bernard	Pst Com Com Crêtes		JEANNELLE Maurice	Délégué communautaire	POUPLIER Benoit	Habitant
BOUCHER Nicole	Ass. Amis Abbaye Signy		JESTIN David	Office de Tourisme	POUPLIER Isabelle	Habitant
BOUCHONVILLE Marie	CAF		KERNER Edith	Conseil Municipal	PREVOT Nathalie	Ass. Familles Rurales
BOULAND	Habitant		LALLEMENT Bruno	Chambre d'Agriculture	RENARD Aurelie	Chambre d'Agriculture
BOUQUET Michel	Délégué communautaire		LALLEMENT Margaret	Conseil Municipal	ROBERTY Franck	Chambre d'Agriculture
BRAGA Maryline	Habitant		LAMBERT Laurent	Agriculteur	RUNSER Sophie	Ass. Nature et Avenir
BRAIBANT Bernadette	Ass. du Pays des Crêtes		LAMBIN Stéphane	Ass. Moulins des Ardennes	SATTEZI Landry	Chambre de Commerce 08
BRONCHARD Jean-Paul	Délégué communautaire		Mme LAMBIN	Ass. Moulins des Ardennes	SAUVAGE Christel	Ass. ALE 08
BROSSARD Danièle	Ass. LAC		LAMORLETTE Alain	Délégué communautaire	SIMON Anne	Ass. Pain et Chocolat
CHAMAGNE Francine	Ass. Les Granges du Porcien		LANGLET Eric	Conseil Municipal	SIMON Sandrine	Conseil Municipal
COLLIGNON Arnaud	Chambre de Métiers 08		LANTENOIS Philippe	Délégué communautaire	TATON David	Conseil Municipal
CONSTANT Vincent	Agriculteur		LAPLACE Gina	MSA	THIERCY Olivier	Chambre d'Agriculture
COURTAT GUITTON Dominique	Chambre de Commerce 08		LE CLESIO Bénédicte	Chambre d'Agriculture	THOMAS Daniel	Vice Pst Com Com Crêtes
CUIF Philippe	Luzéal		LEBRUN Françoise	Pste GAL des Crêtes	TOUCHON Baptiste	Délégué communautaire
D'ACHON Georges	Ass. du Pays des Crêtes		LECLEF Danielle	Habitant	TRASSART Perrine	Habitant
DAVE Benoît	Chambre d'Agriculture		LETISSIER Marcel	Délégué communautaire	TRASSART Sylvain	Ass. Pole Bois Ardennes
DEDUIT Eloy	Délégué communautaire		LOIZON Brigitte	Conseiller Départemental	VALENTIN André	Conseil Municipal
DELEVERGNE Angéline	Chambre d'Agriculture		MAHIEU Hugues	Conseiller Départemental	VILLET Odile	Délégué communautaire
DELVAUX Noëlle	Habitant		MALCORPS	Délégué communautaire	WAELES Sandrine	Ass. Ecole Musique Signy
DEMISSY Line	Office de Tourisme		MANGEART Laurent	Chambre d'Agriculture	WOSNARSKI Monique	Conseil Municipal
DEOM Bernard	Chambre de Métiers 08		MARCHERAS Th.	Conseil Municipal		
DJEMOUAI Nadia	Directrice adj Com Com Crêtes		MARTEAUX Jean-François	Délégué communautaire		
DOSIERE Jean-Paul	Délégué communautaire		MARTIN Catherine	Médiathèque Poix Terron		
DRUMEL Hélène	Ass. De Bouche à Oreilles		MATZ Gréta	Agriculteur		
DUANT Gilles	Délégué communautaire		MAZERON Francis	Ass. Nature et Avenir		
DUFRENE Jean Paul	Délégué communautaire		MERCIER Catherine	Artisan		
DUQUENOIS Christelle	Délégué communautaire		MICHAUDET Claude	Habitant		
ETIENNE Carole	Conseil Municipal		MILLET Guy	Ass. Historique		
FRANCOIS Dominique	Artisan		MOREAU François	Délégué communautaire		
GADOUIN Ginette	Habitant		MOTCH Pauline	CAF		

ANNEXE 5 : Liste des animateurs des ateliers de concertation

Atelier – Réunions 1 et 2	NOM Prénom	Fonction
Patrimoines	BOURGEOIS Emmanuelle	Chargée de mission CCCPA Randonnée et PAVE
	LEBRUN Françoise	Présidente du GAL des Crêtes Préardennaises
	MAQUART Jérôme	Chargé de mission CCCPA Tourisme
	ROLLET Maïté	Animatrice CCCPA LEADER
Mieux Vivre	MARTIN Anthony	Animateur OACP
	MONNEY Joffrine	Chargée de mission CCCPA Petite Enfance
	MOUTON Sylvie	Animatrice CCCPA Programme Séniors
	ROLLET Maïté	Animatrice CCCPA LEADER
Energies Renouvelables	FLAMBEAUX Etienne	Chargé de mission CCCPA PCET
	LOUDART Jean-Marie	Vice-Président CCCPA
	ROLLET Maïté	Animatrice CCCPA LEADER
	SANTERRE Céline	Responsable service ordures ménagères CCCPA
Aménagement du territoire	CORREIA Christophe	Chargé de mission CCCPA Cadre de vie
	NICARD Isabelle	Chargée de mission CCCPA Services à la Population
	ROLLET Maïté	Animatrice CCCPA LEADER
Economie locale et innovante	DJEMOUAI Nadia	Directrice Adjointe CCCPA / Responsable service développement
	OUALI Michaël	Chargé de mission CCCPA Développement Economique
	ROLLET Maïté	Animatrice CCCPA LEADER

ANNEXE 6 : Revue de presse

CRÊTES PRÉARDENNAISES

Une participation citoyenne pour décrocher deux millions d'euros

La communauté de communes des Crêtes préardennaises postule une seconde fois au programme européen Leader, destiné aux zones rurales.

L'ESSENTIEL

► Le programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un fonds d'aide aux zones rurales. La communauté de communes des Crêtes préardennaises en avait déjà bénéficié entre 2007 et 2014, où elle avait obtenu en tout deux millions d'euros.

► Il est organisé par le Feader, l'organe de la Politique agricole commune en charge du développement rural.

► Le projet de territoire doit être envoyé avant le mois d'octobre 2015, et sera issu des propositions formulées par les citoyens au cours d'ateliers de travail thématiques, organisés jusqu'en juin.



Bernard Blaimont et Françoise Lebrun misent sur une large participation citoyenne.

cale, qui gère les fonds attribués par l'Union européenne. On va lancer une série d'ateliers de travail thématiques, entre février et juin, où tous les habitants de la communauté de communes sont invités. Parmi les thèmes abordés, on trouve par exemple l'économie, l'aménagement du territoire, ainsi que les énergies renouvelables. « La subvention obtenue pour le précédent programme Leader nous avait permis de développer en tout 84 projets, dévoile Françoise Lebrun. Avec ces deux millions d'euros, il y avait eu un véritable effet levier, qui nous avait permis de réaliser en tout près de cinq millions de travaux. Le projet de terri-

toire que nous allons développer au cours des prochains mois nous servira également pour candidater à une autre subvention, nationale cette fois, grâce au dispositif Territoires à énergie positive pour une croissance verte. » Dans ce cadre, la CCCP fait partie des 212 collectivités sélectionnées au niveau national. Elle a déjà, à ce titre, obtenu une subvention de 500 000 euros.

SYLVAIN MIONNET

► Les premières réunions de consultation auront lieu les 24 et 26 février, ainsi que les 3, 5 et 10 mars. Toutes ces réunions auront lieu, à 20 heures, à Poix-Terron, dans les locaux de la communauté de communes.

RAILLICOURT

Les Crêtes présentent le programme Leader



Le président B.Blaimont présente le projet Leader.

La communauté de communes des Crêtes préardennaises a présenté, dans la salle polyvalente de Raillicourt son second programme d'initiative communautaire LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) visant à faire des territoires ruraux des pôles d'emploi équilibrés d'activité et de vie, en obtenant des aides européennes. Cette structure composée de 94 communes pour 21 000 habitants a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 2 millions d'euros attribuée tant au niveau public que privé pour le 1^{er} programme Leader (2007-2013), qui a engendré 5 millions d'investissements. Une partie de cette aide a notamment contribué au financement de la cidrerie de Warnécourt inaugurée en préambule de cette présentation.

Après avoir remercié de leur présence notamment les deux conseillers départementaux Brigitte Loizon, Hugues Mahieu et les différents acteurs locaux, le président de la communauté de communes Bernard Blaimont a rappelé « l'importance de ce programme Leader pour le développement économique, l'environnement et les services à la population de la région, et le rôle stratégique du Groupe d'Action Locale (GAL) qui gère cette enveloppe et assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets ». Il a aussi rappelé que la communauté de communes des crêtes préardennaises avait été choisie avec « Reims Métropole » pour être les deux territoires nationaux d'expérimentation du projet Mobilise qui veut recueillir des données sur la mobilité, via les réseaux sociaux.

Un verre de l'amitié a conclu cette présentation.

L'énergie verte des Crêtes Préardennaises

Développement durable. L'intercommunalité, reconnue Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte, s'engage aussi dans le programme européen LEADER.



En médaillon : Pierre-Edouard Andrieu (responsable de la communication) et Matthieu Rollet (animatrice LEADER) entourés de Bernard Blamont, président des Crêtes Préardennaises. En arrière plan, la chaufferie bois de Villers-le-Tourneur (155 000 € investis) financée en grande partie par le programme LEADER 2007-2014.

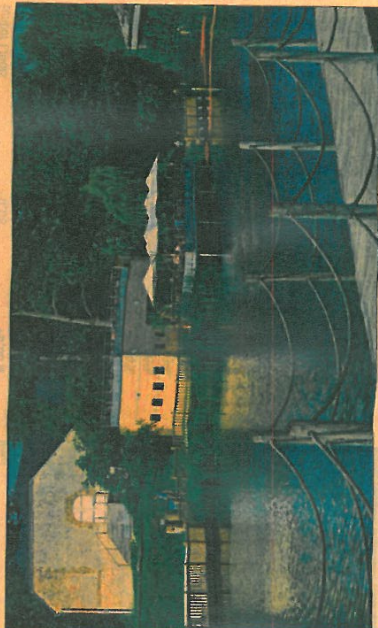
Reconnu Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) par le ministère de l'écologie, les Crêtes Préardennaises disposent donc d'une enveloppe de 500 000 € pour devenir un territoire d'excellence de la transition énergétique. La collectivité (94 communes, près de 22 000 habitants), située du nord au sud entre Rethel et Charleville-Mézières et d'ouest en est de l'Aisne au Sedanais fait ainsi partie des trois lauréats sélectionnés dans la région (212 en France) au printemps dernier avec le Grand Troyes et Viry-Champagne et Der, dix autres collectivités étant encore au stade de territoires à énergie positive en devenir.

Concrètement, les Crêtes Préardennaises vont ainsi financer 15 projets à hauteur de 676 750 €, dont 500 000 € de subventions TEPCV et 41 400 € de dotation d'équipement des territoires ruraux, ne laissant « que » 135 350 € de reste à charge pour l'intercommunalité. Parmi les principales actions, citons la rénovation de bâtiments publics, l'installation d'un chauffage économique au camping de la Vénère, le développement de la transformation du chanvre, la installation d'un chauffe-eau solaire thermique et d'un récupérateur d'eau pluviale.

En pôle sur le tourisme Le développement économique des Crêtes Préardennaises se base aussi sur le tourisme.

Sur le plan touristique, le Domaine de Vendresse (PAMB n°7560) a trouvé son public grâce à des activités pédagogiques et ludiques sur la forêt et sur l'eau qui plaisent aux enfants. Les investissements réalisés depuis 2012 ont porté leurs fruits, la fréquentation ne cessant de progresser avec 27 500 visiteurs (dont près de 2 000 pêcheurs) en 2014. En novembre 2015, le parc propose cette année un bassin facile pour caresser les poissons. Autre preuve que les Crêtes Préardennaises croient au potentiel économique du tourisme, citons aussi l'écocamping de la Vénère (Signy-l'Abbaye), les sentiers de randonnée et bientôt l'extension de la voie verte le long du canal des Ardennes. « Nous sommes d'accord sur le principe avec l'agglomération Charleville-Sedan, les Portes du Luxembourg, la C2CA, le Rethélois...

mais il reste à discuter du financement », précise Bernard Blamont, le président de l'intercommunalité. Autre piste étudiée, celle de l'aménagement touristique du Relais de poste aux chevaux et messageries de Launois-sur-Vence avec la création d'un scéno-graphie de ce site classé monument historique et la définition d'un modèle économique.



P.D.

sur le béguinage (logement adapté aux personnes âgées) d'Attigny, le développement de la méthanisation, ou encore l'achat d'équipements pour la plateforme bois énergie de Faissault... « Ce programme doit être terminé courant 2016 et si l'on va vite, on peut imaginer pour financer d'autres aides pour l'acquisition de nouveaux projets », annonce déjà Bernard Blamont, maire de Gryennes et président des Crêtes Préardennaises.

NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Il faut dire qu'avec son vice-président et maire de Poix-Terron, Jean-Marie Oudart, il annonce mener bien d'autres dossiers dans le cadre d'une réflexion globale sur l'avenir du territoire. Une démarche que l'intercommunalité, qui fête ses vingt ans, a voulu participative. Elle a donc mobilisé plusieurs ateliers (sur le patrimoine, la qualité de vie, les énergies renouvelables, l'aménagement du territoire et l'économie locale) afin de définir sa stratégie. L'enjeu est de se préparer à répondre au programme européen LEADER 2015-2020 : Liaison Entre l'Economie Rurale. Quatre axes ont ainsi été définis autour d'une philosophie : « Etre un territoire à énergies positives ».

L'éolien pour tous

Les Crêtes Préardennaises comptent quatre parcs éoliens (29 machines) et ce nombre va augmenter car quatre parcs sont en projet, dont celui de Chagny-Bouvellemont, appelé « Les ailes des Crêtes » qui a la particularité d'être un projet citoyen. Initié par la collectivité en 2000, ce parc de 3 éoliennes (2,4 MW de puissance totale, soit la consommation de 1 600 ménages) est développé par Eneol et il sera exploité au printemps 2016 par Enercoop, une Société Coopérative d'intérêt Collectif créée en 2009 dans le but de favoriser l'essor des énergies renouvelables. « C'est un projet environnemental et sociétal qui porte des valeurs présente Ingrid Julien, chargée d'animation du projet pour Enercoop (7 salariés). « Sur un coût total de 3,6 M€, nous avons déjà collecté 1,1 M€ grâce à 330 contributeurs et nous espérons atteindre 1,8 M€ ». Le financement original est même totalement inédit en France car une société Éolien des Enfants des Ailes des Crêtes a été créée pour dédier une machine dans laquelle les parents peuvent acheter des parts (100 €) pour leurs enfants (140 aujourd'hui).

La démarche participative se retrouve aussi à l'échelle de l'intercommunalité puisque le président Bernard Blamont explique que « les retombées fiscales des éoliennes du territoire sont redistribuées à toutes les communes, même celles qui n'ont pas d'éolienne sur leur sol ».

valoriser les ressources locales et investir dans le développement humain ». Ils seront peaufinés d'ici cet automne par l'intercommunalité, le Pays et le Groupe d'Action Local dans le but d'être retenus par la Région. Garantir la qualité de vie, dynamiser l'économie locale à partir des ressources du territoire, développer l'attractivité, susciter des projets de coopération sont autant de

PHILIPPE DEMOIR



PREFET DES ARDENNES

ARRETE n° 2015 / 45 PORTANT MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PRE-ARDENNAISES ET REFONTE DES STATUTS

Le Préfet des Ardennes, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 01 juillet 2014 nommant M. Olivier TAINURIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/213 du 20 avril 2015 portant délégation de signature à M. Olivier TAINURIER, secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/35 du 21 août 2014 portant modification statutaire et refonte des statuts de la communauté de communes des Crêtes Pré-Ardennaises,

Vu la délibération du 15 décembre 2014 du conseil communautaire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises proposant la prise de compétence communications électroniques au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes,

Considérant que les conditions de majorité requises par les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales ont été respectées, à savoir accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

Sur proposition du sous-préfet de Rethel,

1 place de la Préfecture – BP n°60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Téléphone : 33.03.24.59.66.00
SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT : www.ardennes.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} – Les compétences supplémentaires de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises sont complétées ainsi qu'il suit :

- Communications électroniques au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 – Les statuts de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises sont désormais rédigés comme indiqué aux articles 3 à 10 du présent arrêté.

Article 3 – La communauté de communes des Crêtes Pré-Ardennaises est composée de 94 communes sur 3 cantons :

Canton de Signy L'Abbaye : Auboncourt Vauzelles, Barbaise, Chappes, Chaumont Porcien, Chesnois Auboncourt, Clavy Warby, Dommary, Doumely Bégnny, Draize, Faissault, Faux, Fraillécourt, Givron, Grandchamp, Gruyères, Hagnicourt, Jandun, Justine Herbigny, Lalobbe, Launois sur Vence, Lucquy, Maranwez, Mesmont, Montmeillant, Neufmaison, La Neuville les Wasigny, Neuvizy, Novion Porcien, Puiseux, Raillécourt, Remaucourt, Renneville, Rocquigny, La Romagne, Rubigny, Saint Jean aux Bois, Saulces Monclin, Sery, Signy l'Abbaye, Sorcy Bauthémont, Thin le Moutier, Vaux les Rubigny, Vaux Montreuil, Viel Saint Rémy, Villers le Tourneur, Wagon, Wasigny, Wignicourt.

Canton de Nouvion sur Meuse : Baâlons, Boulzicourt, Bouvellemont, Chagny, Champigneul sur Vence, Evigny, Guignicourt sur Vence, La Horgne, Mazerny, Mondigny, Montigny sur Vence, Omicourt, Oumont, Poix Terron, Saint Marceau, Saint Pierre sur Vence, Singly, Touligny, Vendresse, Villers le Tilleul, Villers sur le Mont, Warnécourt, Yvernaumont.

Canton d'Attigny : Alland'Huy Sausseuil, Attigny, Charbogne, Chuffilly Roche, Coulommès et Marqueny, Ecordal, Givry sur Aisne, Guincourt, Jonval, Lametz, Marquigny, Neuville – Day, Rilly sur Aisne, La Sabotterie, Sainte Vaubourg, Saint Lambert et Mont de Jeux, Saint Loup Terrier, Saulces Champenoises, Semuy, Suzanne, Tourteron, Vaux Champagne, Voncq.

Article 4 - La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1/ COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1.1 Aménagement de l'espace :

- Elaboration, animation-suivi et évaluation de la charte, des programmes et des contrats de développement et d'aménagement du territoire du Pays des Crêtes Préardennaises.
- Elaboration, suivi et actualisation de schémas et programmes d'équipement et d'aménagement à l'échelle du territoire dans les domaines du logement, du cadre de vie, des équipements communaux et intercommunaux, du développement économique et touristique, de l'environnement et des services à la population.
- Etudes et diagnostics pour la lutte contre les inondations et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ainsi que les études d'aménagement pour lutter

contre l'érosion et ruissellement au niveau des versants, en excluant le bassin versant de la Vence.

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : Réalisation et gestion de ZAC. Sont d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concerté pour permettre la création ou l'extension de zones d'activités et autres équipements économiques ou touristiques communautaires.

1.2 Développement économique

- Actions d'intérêt communautaire favorisant le maintien, l'accueil ou le développement des activités économiques.

Sont d'intérêt communautaire :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, à savoir les zones d'activités économiques d'une superficie supérieure à 1 hectare.
- Traitement et gestion des friches industrielles en vue d'y aménager des zones d'activités, des pépinières d'entreprises ou des ateliers relais,
- Construction et gestion des pépinières d'entreprises,
- Aménagement et gestion de pôles d'entreprises regroupant plusieurs locaux d'accueil d'entreprises et nécessitant des travaux de restructuration ou de construction et aménagement et gestion de nouveaux pôles de services permettant la sauvegarde et la diversification des commerces et services de proximité et nécessitant des travaux de mises aux normes ou de construction,
- Montage, coordination, animation et suivi d'opérations spécifiques de sauvegarde et de développement économique en partenariat avec les programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux,
- Soutien aux projets des entreprises et des agriculteurs et aux actions de formation professionnelle en partenariat avec les programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux.

- Actions d'intérêt communautaire de développement et d'aménagement touristique.

Sont d'intérêt communautaire :

- Aménagement, équipement, entretien et promotion des sentiers de randonnées ainsi que des sites touristiques associés, avec des équipements de balisage, de découverte du patrimoine et d'accueil du public, des aménagements spécifiques de sécurisation et de protection de l'environnement, des documents et équipements d'information. L'entretien en débroussaillage ne concernera que les sections non utilisées par les activités agricoles et la desserte des immeubles. Ces sections seront définies dans les conventions à signer avec les communes concernées.
- Information et promotion touristique du territoire, montage et commercialisation de produits touristiques et organisation de visites et d'animations touristiques dans le cadre de l'Office de Tourisme communautaire.
- Création, amélioration, promotion et gestion de nouveaux pôles touristiques générant un développement significatif de la fréquentation (potentiel de plus de 3 000 visiteurs annuels) et contribuant à la diversification de l'accueil et de l'animation touristique du territoire.
- Création, amélioration et gestion de nouveaux équipements d'hébergement touristique générant une capacité d'accueil de plus de 30 personnes.

- Soutien aux projets des entreprises, des particuliers et associations dans les domaines de l'animation et de l'hébergement touristique en partenariat avec les programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux.

2/ COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Assainissement non collectif :
 - Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs,
- Entretien périodique des systèmes d'assainissement non collectif,
- Prise en charge des travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre des aides financières de l'Agence de l'Eau.

2.2 Politique du logement et du cadre de vie

- Définition des priorités et des programmes en matière d'habitat.
- Mise en place et animation d'opérations spécifiques dans les domaines de l'amélioration de l'habitat, des économies d'énergie et énergies renouvelables et de la mise en valeur du patrimoine.
- Aides aux propriétaires privés pour la rénovation des façades, les surcoûts architecturaux, les aménagements de logements locatifs, les plantations, les résorptions de points noirs paysagers et de sauvegarde du patrimoine remarquable pour l'identité du pays, les économies d'énergies et énergies renouvelables.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire :
 - Mise en place et animation d'opérations spécifiques dans les domaines de la résorption des logements indignes et de l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées.
 - Aides aux propriétaires privés pour l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées et la résorption de logements indignes.
- Aménagement et gestion des logements communaux prévus dans le cadre du programme communautaire tel que défini en annexe 1.
- Aménagement de villages : conseil et assistance aux projets et réalisation d'opérations d'aménagement et d'embellissement, de résorption de secteurs en friche ou ruine, d'études de définition d'aménagement dans le cadre du programme communautaire tel que défini en annexe 2.

2.3 Action sociale d'intérêt communautaire

- Information des jeunes demandeurs d'emploi, insertion professionnelle et sociale en partenariat avec les missions locales et l'ANPE.
- Mise en place ou soutien de chantiers d'insertion.
- Accompagnement social des politiques du logement.

3/ COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

3.1 Animation des jeunes, soutien à la vie associative et politique de la petite enfance

- Mise en place, soutien et coordination d'actions d'animations intergénérationnelles et en faveur des jeunes dans le domaine des loisirs, du sport et de la culture, de l'aide à l'insertion professionnelle et de l'accompagnement scolaire, actions avec un

rayonnement intercommunal excluant l'aide aux manifestations ponctuelles locales et l'aide au fonctionnement habituel des associations.

- Politique globale dans le domaine de la petite enfance en vue de faciliter et diversifier l'accueil et l'animation de la garde des enfants et de favoriser ainsi le maintien des familles résidentes, l'accueil de nouvelles familles et le maintien des effectifs scolaires sur le territoire de la communauté de communes :
 - Actions en faveur de la mise en place de structures d'accueil des enfants jusqu'à 12 ans hors du temps scolaire (crèche collective et familiale, halte garderie, jardins d'enfants, structures agréées Centre de Loisirs Sans Hébergement) : actions d'animation, de suivi et de contribution financière pour la mise en place et le fonctionnement de ces structures gérées par des associations.
 - Mise en place de Relais Assistantes Maternelles,
 - Participation à l'organisation d'actions de formation de personnes au service de la petite enfance,
 - Participation à l'organisation d'actions visant à conforter les parents dans leur mission d'éducation,
 - Participation à la mise en place de formules innovantes répondant à des besoins précis en concertation avec la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales.

3.2 Aménagement de pôles médicaux pluridisciplinaires

- Aménagement et gestion de pôles médicaux pluridisciplinaires permettant la sauvegarde et la diversification des services de soins de proximité et nécessitant des travaux de restructuration ou de construction.

3.3 Communications électroniques au sens de l'article L 1425-1 du CGCT

Article 5 – Le siège de la communauté de communes est fixé à la mairie de Saulces-Monclin.

Article 6 - La Communauté de Communes est formée pour une durée illimitée.

Article 7 – Les fonctions de receveur de la communauté de communes des Crêtes Pré-Ardenaises sont assurées par le trésorier de Poix Terron.

Article 8 - La Communauté est administrée par un Conseil de Communauté, constitué de membres délégués des communes, selon la représentation suivante :

- Communes de moins de 400 habitants : 1 délégué, 1 délégué suppléant.
- Communes de 400 à 700 habitants : 2 délégués titulaires.
- Communes de plus de 700 habitants : 3 délégués titulaires.

Article 9 - La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises peut adhérer à tout EPCI pour assurer le bon exercice de ses compétences ou dans l'intérêt général sur simple délibération du Conseil de Communauté.

Article 10 - La Communauté de Communes peut agir en qualité de mandataire, conducteur d'opération, assistant à la maîtrise d'ouvrage et en mission de conseil. La Communauté de Communes peut également agir en tant que prestataire de

service notamment en ce qui concerne la gestion des déchèteries avec les syndicats de collecte et de traitement d'ordures ménagères concernés.

Article 11 – A compter de la prise d'effet du présent arrêté, l'arrêté préfectoral n° 2014/35 du 21 août 2014 est abrogé.

Article 12 - Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le sous-préfet de Rethel, le directeur départemental des finances publiques des Ardennes, le président de la communauté de communes des Crêtes Pré-Ardenaises, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés.

Charleville-Mézières, le 31/08/2015

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier TAINTURIER

ANNEXE 8 : Délibération de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Réception au contrôle de légalité le 30/09/2015 à 14:12:06
Référence technique : 056-242600002-20150928-C_47_00_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 septembre 2015
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES

N° C-47-09/15

Date de convocation des délégués : 14/09/2015
Présents : 80
Représentés : 10
Absents : 31

Conseillers en exercice : 111
Présents : 80
Absents : 31
Dont représentés : 10
Ayant voté pour : 90
Ayant voté contre : 00
Abstentions : 00
Ne prenant pas part au vote : 0

OBJET : **Candidature et portage du programme LEADER (2016 – 2022)**

Délibération : A l'unanimité

Publié le : 29/09/2015

L'an deux mille quinze,
Le **Lundi 28 septembre 2015 à 20 heures 00**

Légalement convoqué le 14/09/2015, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle polyvalente de Thin le Moutier, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Nicolas POIRET ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :
B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), L. VUIBERT (FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), A. LAMORLETTE (LUCQUY), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN), R. BAUDON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MOCLIN), J. MONTEIL (SERV), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. LOPEZ (WAGNON), J. MAUROY (WASIGNY), V. DEMANTIN (WIGNICOURT suppléant).
Absent(s) : L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT),
Excusé(s) : J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL pouvoir à C. DELBEE),

SECTEUR DE TOURTERON :
Marcel LETISSIER (ECORDAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),
Absent(s) : J.M. THIRY (GUINCOURT), B. DELETANG (SUZANNE),
Excusé(s) : P. IWANCZUK (JONVAL), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE pouvoir à J.-L. PILLIAIRE),

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :
J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), L. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), H. LEDOUBLE (DOUMELY-BEGNY suppléant), G. DUANT (GIVRON), M. FRANCOIS (MONTMELLANT suppléant), J.P. DOUTE (RENAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),
Excusé(s) : M. MANCEAUX (DRAIZE pouvoir à G. CAMUS), C. VICET (FRAILLICOURT), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS)

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :
B. LE CORRE (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL), N. POIRET (WARNECOURT), J. PELTIER (YVERNAUMONT),
Absent(s) : P. MAUROY (BOULZICOURT), J.P. VALET (BOULZICOURT), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU),
Excusé(s) : H. GABET (EVIGNY pouvoir à N. POIRET), D. THOMAS (MONDIGNY pouvoir à C. BILLEBAUT),

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), F. GARCIA (JANDUN), D. COLAS (LALOBBE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J. VINCENT (RAILLICOURT), E. FAILLE (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

Absent(s) : E. MACHAUX (MARANWEZ),

Excusé(s) : M. BOUQUET (BARAISE), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à C. BADOUX), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE pouvoir à B. BLAIMONT),

SECTEUR D'OMONT :

P. NIHOTTE (BAALONS), V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), B. PEROTIN (LA HORGNE suppléant), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), J.L. PETRE (SINGLY), J. P. DEYMAS (TOULIGNY), J.P. TAYOT (VENDRESSE), T. MERCIER (VENDRESSE),

Excusé(s) : S. GOBIN (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON),

SECTEUR D'ATTIGNY :

C. PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), P. THIERCELET (COULOMMÉS ET MARQUENY suppléant), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), S. GALLOIS (SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), M.F. KUBIAK (VONCQ),

Absent(s) : N. SIMON (ATTIGNY), J-M PETITPIERE (SEMU),

Excusé(s) : J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE pouvoir à G. SCHMINKE), C. CARPENTIER (SAINT VAUBOURG pouvoir à D. LIEGEART), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES pouvoir à X. FONTAINE), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE),

- Vu l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé par la Région Champagne Ardenne le 30 avril 2014
- Vu les règlements (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de Cohésion, au FEADER et au FEAMP, Vu le Règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Vu les réunions du Comité Stratégique mis en place pour l'écriture du dossier de candidature au programme LEADER des Crêtes Préardennaises.
- Vu la présentation en séance de la candidature et du plan de développement

Considérant que la Communauté de Communes candidate à la nouvelle génération de programmes LEADER 2016-2022 et que cette candidature doit être déposée pour le **31 octobre maximum** auprès de la Région Champagne-Ardenne, nouvelle Autorité de Gestion pour les Fonds européens.

Considérant que la candidature des Crêtes Préardennaises a été écrite à partir de l'évaluation du précédent programme et du travail de concertation mené durant le premier semestre 2015 et que ce travail a conduit à imaginer comme stratégie « Etre un territoire à énergies positives : valoriser les ressources locales et développement humain ».

Considérant que les axes stratégiques résultant de la stratégie sont les suivants :

- **Axe 1 :** Faire du territoire un lieu garantissant à l'ensemble des habitants une qualité de vie adaptée à leurs besoins
- **Axe 2 :** Dynamiser l'économie locale à partir des ressources disponibles à des besoins du territoire
- **Axe 3 :** Développer l'attractivité et l'identité du territoire par la mise en valeur des richesses patrimoniales et naturelles du territoire
- **Axe 4 :** Susciter et accompagner l'ouverture du territoire par des projets de coopération
- **Axe 5 :** Animer et faire vivre le programme LEADER.

Considérant que la Communauté de Communes souhaite porter juridiquement le GAL du Pays des Crêtes et l'équipe technique LEADER (1,8 etp) en charge du fonctionnement du programme ;

Considérant que le Comité de Programmation présenté dans la candidature sera en charge du pilotage du programme LEADER ;

Considérant que la Communauté de Communes valide le plan de développement présenté dans candidature sollicitant 1,6 M d'euros de FEADER sur la période 2014-2022.

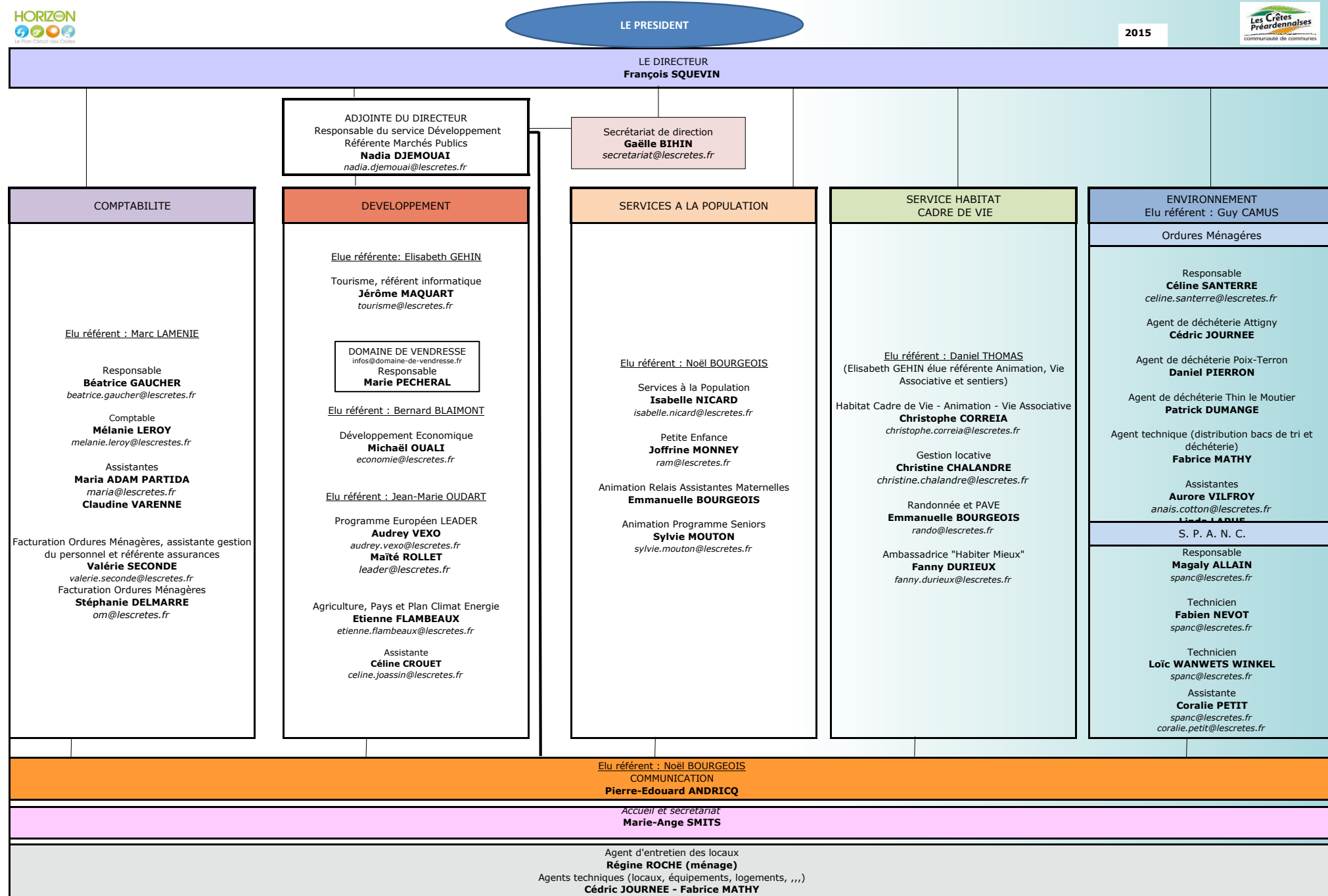
Le Conseil décide à l'unanimité :

- que la Communauté de Communes gère le programme LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre
- d'autoriser M. le Président à négocier et signer tout document relatif au programme LEADER
- de déléguer au Comité de Programmation du GAL, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises ainsi que l'évolution de la composition du Comité de programmation.

Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT



ANNEXE 9 : Organigramme de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises



1. Les membres du Comité de programmation

Liste provisoire des membres titulaires et suppléants du Comité de programmation :

Collège public : 7 membres
7 membres titulaires désignés au sein du Bureau de la Communauté de Communes
3-4 membres suppléants désignés au sein du Bureau de la Communauté de Communes
Collège privé : 14 membres
Conseil de développement du Pays des Crêts Préardennaises
Chambre d’Agriculture des Ardennes
Chambre des Métiers et de l’Artisanat des Ardennes
Chambre de Commerce et d’Industrie
Pôle Bois Ardennes
OT des Crêtes Préardennaises
Agence Locale de l’Energie des Ardennes
Association Eco-Territoires
LUZEAL
De Bouche à Oreilles
Office d’Animation des Crêtes
Familles Rurales
ADMR
Association le RENARD

2. Le fonctionnement du Comité de programmation

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe suivant est respecté : 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée ci-dessus.

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation :

- L’Autorité de Gestion
- L’Organisme payeur
- Les cofinanceurs

Il invite également les suppléants à participer au Comité de programmation sans participation si le titulaire est présent.

Le Comité de programmation est présidé par le Président du Groupe d’Action Locale.

3. Fréquence des Comités de programmation

Le Comité de Programmation se réunit à l’initiative de son Président, en règle générale une fois par trimestre en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du GAL.

4. Les tâches de suivi du Comité

Le Comité de programmation doit :

- Avoir l’initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- Examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l’intervention
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l’évaluation à mi-parcours
- Examiner le suivi financier.

5. Préparation des réunions du Comité de programmation

Les Comités sont préparés par l’équipe technique LEADER.

- Les convocations seront adressées par mail (sauf impossibilité) deux semaines avant la date prévue pour le Comité.
- L’ordre du jour et les documents nécessaires aux travaux du Comité de Programmation sont mis à disposition des membres du Comité par le Président au moins une semaine avant la réunion.

9. Les décisions du Comité de programmation

Les membres du Comité de Programmation auront un débat sur chaque projet présenté avant de prendre une décision d’attribution d’une aide financière, ou non, ou d’ajournement.

Les prises de décision, au sein du Comité de programmation, se feront à la majorité. En cas d’égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité veillera à l’intégrité des décisions prises et notamment à ce que soient évitées toutes prises de prises éventuelles d’intérêt entre un ou des membres du Comité, et un maitre d’ouvrage, sur un projet donné. Notamment, en cas d’instruction de dossier dont le maître d’ouvrage serait également membre du Comité de programmation ; ce dernier ne pourra prendre part ni aux discussions ni aux votes.

Ce Règlement sera présenté aux membres du Comité de programmation lors des premières rencontres pour validation.

Modalités de notification des décisions aux porteurs de projet :

L’avis du comité peut être :

- Favorable
- Ajourné : parce qu’il y a trop d’incertitudes sur les cofinancements ou trop d’imprécision sur le projet en lui même
- Rejeté

Dans tous les cas un courrier est adressé au maître d’ouvrage de la suite donnée à sa demande.

Dans le cas d’un avis favorable, le Président du GAL adresse une notification aux porteurs de projet, après engagement, le cas échéant, des crédits correspondants par l’instance délibérante du GAL.

- Afin de faciliter la préparation des documents et donc le respect de ce délai, le Comité de programmation fixe, sur proposition de son Président et en dernier point de son ordre du jour, la date du Comité de Programmation suivant.
- La réunion du Comité de Programmation pourra être éventuellement précédée d’une réunion technique préparatoire restreinte à laquelle peuvent participer les représentants des services techniques de l’Etat, de l’autorité de gestion, des collectivités locales partenaires et les principaux acteurs du programme.

6. Consultation écrite du Comité de programmation

A titre exceptionnel et pour une opération revêtant un caractère urgent, le GAL peut, à son initiative consulter les membres du Comité de Programmation par écrit. Les membres du Comité donneront leur avis dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l’absence d’objection dans ce délai.

7. Secrétariat du Comité de programmation

Le secrétariat du Comité de Programmation sera assuré par l’équipe LEADER. Cette équipe s’assurera de la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes rendus des réunions ainsi que des états de paiements à transmettre à l’autorité de gestion et de paiement.

8. Le dossier du Comité de programmation

Avec la convocation, les membres du Comité de Programmation auront à leur disposition :

- le relevé de décisions du précédent Comité de Programmation
- l’ordre du jour
- les projets qui seront soumis en Comité pour avis d’opportunité (délibération (une fiche technique par projet)
- les projets qui seront soumis au Comité pour délibération (une fiche technique par projet suivant le modèle de demande de subvention LEADER proposé par l’autorité de gestion),
- les divers éléments de suivi technique et financier du programme (tableau de suivi).

Intitulé du projet :
Maître d’ouvrage :
Auteur de la fiche :
Date du Comité de programmation :
Note générale : .../42 Recevabilité : .../8 Démarche LEADER : .../16 Dév. Durable :/18 Décision : ☐ Accepté ☐ Dossier à retravailler ☐ Refusé
CRITERES DE RECEVABILITE
1- Inscription du projet dans les axes et fiches-action du programme Leader des Crêtes - Le projet n’a d’effet sur aucune fiche-action de ce programme (0) - Le projet a un effet positif sur l’une des fiche-action de ce programme (1) - Le projet a un effet positif sur au moins 2 fiches-action de ce programme (2) Notation de 0 à 2
2- Faisabilité économique et technique du projet / porteur - Le porteur de projet dispose des compétences techniques nécessaires ou s’est entouré de personnes qui en disposent (0-2) - Le porteur de projet a bien cerné l’engagement financier qui sera le sien (0-2) - Le porteur de projet présente un plan de financement réaliste au regard des possibilités financières du programme LEADER des Crêtes Préardennaises (0-2) Notation de 0 à 2 pour chaque ligne TOTAL pour la revevabilité : /8

CRITERES DE SELECTION
I- RESPECT DE L’ESPRIT LEADER
1- Innovation : ce projet est-il innovant, à caractère expérimental ? Notation de 0 à 4 - Le projet consiste en la création d’un nouveau produit et/ou d’un nouveau service (1) - Le montage du projet favorise une nouvelle méthode organisationnelle (1) - Le projet est nouveau dans les Crêtes Préardennaises mais répandue ailleurs (1) - Le projet est totalement nouveau à l’échelle nationale (2)
2- Partenariat, mise en réseau : ce projet consolide-t-il la collaboration entre acteurs ? Notation de 0 à 4 - Ce projet n’a pas d’ambition concernant la mise en réseau d’acteurs (0) - Il existe un rapprochement entre les acteurs pour obtenir un financement (1) - Il existe une volonté de collaborer lié au partage d’un risque ou d’un problème (2) - Il existe une collaboration fondée sur un objectif partagé (3) - Il existe un partenariat structuré formalisé par des pratiques communes (4)
3- Participation active : les bénéficiaires finaux et/ou le public cible sont-ils impliqués dans le fonctionnement de l’action projetée ? Notation de 0 à 4 - Pas de participation active, l’action est conduite de manière classique par les acteurs concernés (0) - Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont impliqués sur le diagnostic, les enjeux (1) - Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont impliqués dans la réflexion sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre (2) - Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont associés à la définition et à la décision finale (3) - Le public cible et/ou les bénéficiaires finaux sont associés au pilotage et au suivi de l’action avec les mêmes responsabilités qu’un autre acteur (4)
4- Caractère intégré multisectoriel : ce projet contribue-t-il à une cohérence globale ? Notation de 0 à 2 pour chaque ligne - Le projet sollicite plusieurs secteurs d’activités (0-2) - Le projet s’articule avec d’autres projets (0-2)
TOTAL pour le respect de L’ESPRIT LEADER/16

II- TERRITORIALISATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
1 – Environnement : Notation de 0 à 6 - Le projet contribue à la réduction de la consommation d’énergie (1) - Le projet contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (1) (transport, utilisation de la biomasse....) - Le projet contribue au développement de l’économie circulaire et/ou à la gestion durable des déchets (1) - Le projet favorise l’utilisation/la production des énergies renouvelables locales (1) - Le projet a un impact limité et/ou réfléchi sur l’environnement (1) (biodiversité, paysage, urbanisme durable, étude d’impact, mesures compensatoires,) - Le projet contribue à développer l’éducation à l’environnement, l’éco-citoyenneté, la mobilisation locale et les démarches d’éco-responsabilité (1) (communication responsable, économie locale, achat responsable,...)
2 – Economie Notation de 0 à 6 ⇒ Emploi et activité : - Le projet crée ou maintient de l’emploi (1) - Le projet relocalise des activités sur le territoire (1) ⇒ Valeur ajoutée locale : - Le projet crée de la diversification économique (1) - Le projet valorise et/ou concourt à une meilleure valorisation des ressources locales (1) - Le projet contribue au développement de circuits d’approvisionnement locaux (1) - Le projet permet de réduire la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures (1)
3 – Social Notation de 0 à 6 - Le projet améliore la qualité de vie des habitants (publics cibles) (1) - Le projet améliore l’attractivité et/ou valorise l’identité du territoire (1) - Le projet répond à un besoin non pourvu ou faiblement pourvu sur le territoire (1) - Le projet contribue au développement équilibré du territoire (accessibilité) (1) - Le projet renforce les compétences collectives et individuelles (1) - Le projet permet le développement de l’ouverture à d’autres connaissances et cultures (1)
TOTAL sur le respect des composantes du DEVELOPPEMENT DURABLE/18
TOTAL GENERAL/42

Remerciements aux élus locaux, à l'équipe administrative de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, au Conseil Régional Champagne-Ardenne pour son soutien et à tous les acteurs du territoire qui ont pris part aux concertations et se sont investis dans le Comité Stratégique.

PROGRAMME LEADER

des Crêtes
Préardennaises